JGA 2608 Courtelary 97e année Vendredi 18 septembre 2020 No 34

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

SAINT-IMIER

Noël ensemble: entre générosité et enthousiasme prudent

La manifestation imérienne de 2019 a rapporté près de 6000 francs, que Noël ensemble a redistribués sous forme de trois chèques de 2000 francs chacun à trois structures d'entraide régionales. Et pour cette année, le comité a décidé qu'il y aurait aussi un Noël ensemble, contre vents et marées viraux, malgré l'incertitude de la brume covidienne.

Des fauteuils pour la Pimpinière

Le premier chèque revient à la fondation de la Pimpinière, organisation au service des personnes souffrant d'un handicap.

«Cette somme servira à réaliser notre projet d'embellissement et d'amélioration du confort de notre lieu convivial au home rural Le Printemps,» précise Marc Sifringer, responsable du site, et d'ajouter: «Il faudra sans doute encore compter sur d'autres donations pour réaliser notre projet plus ambitieux de boucher les trous en ville de Saint-Imier.» Comprenez par là qu'une étude minutieuse a recensé tous les obstacles à la mobilité individuelle qui parsèment les rues et les bâtiments de la cité. La plupart d'entre eux sont simplement des trous dans la chaussée ou dans les trottoirs qui rendent parfois très compliqués les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Table couvre-toi plus copieusement

Fondée en 1999, cette association nationale regroupe environ 3000 bénévoles à travers toute la Suisse et collabore avec les grands distributeurs Coop, Migros et Prodega. Grâce également à une vingtaine de véhicules réfrigérés, des millions de tonnes de denrées comestibles sont ainsi sauvées de la destruction chaque année et redistribuées aux personnes qui n'ont pas de moyens financiers suffisants pour se nourrir dignement.

La section de Saint-Imier compte actuellement 35 bénévoles. L'équipe s'est paradoxalement renforcée depuis l'arrivée de la pandémie. Cet été, une quinzaine de personnes sont venues la compléter pour assurer le bon fonctionnement de Table couvre-toi, perturbé par les contraintes sanitaires, les bouleversements d'horaires et les quarantaines.

Ce sont environ 120 personnes, entre La Ferrière et Corgémont, qui ont la possibilité d'aller se ravitailler chaque mardi matin pour la somme symbolique d'un franc.

Le but de l'organisation n'est pas uniquement de venir en aide aux plus démunis, mais aussi d'attirer l'attention du grand public sur le phénomène du gaspillage alimentaire. Comme le précise la responsable de l'antenne de Saint-Imier, Barbara Defilipis: «Ce sont 2,8 millions de tonnes de nourriture qui sont jetées chaque année en Suisse. Et ceci uniquement dans les commerces. Dans notre local situé en face de l'église Saint-Georges, nous avons redistribué 23 tonnes de denrées encore consommables en 2019, à quoi s'ajoute près d'une tonne de produits panifiés qui sont depuis peu fournis par les boulangeries et pâtisseries locales. Les 2000 francs offerts par Noël ensemble vont nous permettre d'étendre un peu notre offre de produits habituels, donc d'améliorer l'ordinaire des gens qui comptent sur nous pour parvenir à remplir leur casserole.»

Système D pour les Cartons du cœur

Le troisième chèque récompense les efforts des Cartons du coeur, qui sont restés actifs même pendant la période de semi-confinement et malgré la moyenne d'âge élevée de leurs bénévoles, qui se sont retrouvés parmi la population à risque.

Les représentants de Table couvre-toi, des Cartons du cœur et de la Pimpinière savent déjà comment ils vont utiliser leurs chèques de 2000 francs remis par Noël ensemble

«Comme nous n'étions plus en mesure d'assurer nos livraisons à domicile, nous avons distribué des bons d'achat d'une valeur totale de 50 000 francs à nos abonnés. Nous avons choisi Migros pour cette opération, afin d'éviter que ces bons ne servent à acheter de l'alcool ou du tabac» explique Marjatta Rochat, l'une des responsables des Cartons du cœur à Saint-Imier.

Comme ses collègues de Table couvre-toi, avec qui les Cartons du coeur collaborent souvent en leur livrant une partie des produits que ces derniers récoltent, Marjatta Rochat a dû constater que les demandes avaient déjà augmentées cette année. Et, selon elle, une demande encore plus forte est à craindre en 2020, avec la crise économique qui s'annonce.

Noël ensemble quand même

«Un week-end de Saint-Nicolas avec une place du Marché vide n'était tout simplement pas envisageable! Nous avons donc décidé d'organiser un Noël ensemble malgré les circonstances particulières que nous sommes en train de vivre.» Le président du comité, Michel Ruchonnet, avoue cependant qu'il a fallu se creuser les méninges et faire preuve de beaucoup de souplesse pour parvenir à imaginer un projet de fête covid-compatible.

Ainsi, Noël ensemble version 2020 se déroulera sur un seul jour, le dimanche 6 décembre, de 9 h 30 à 16 h 30. Pas de tipis ni de concerts, mais tout de même des animations et de la musique distillée par un DJ. Et, bien sûr, la visite de Saint-Nicolas, organisée par le CIDE (Commerces Indépendants d'Erguël) qui distribuera quelque 300 sachets-cadeaux aux enfants... mais sans leur faire la bise ni les prendre sur ses genoux!

«Nous sommes persuadés que la fête sera belle! Il reste encore de la place et nous sommes ouverts à toutes les idées originales qui nous permettraient d'améliorer encore notre programme,» conclut Michel Ruchonnet avec enthousiasme.

Le programme détaillé du Noël ensemble du 6 décembre ne sera donc dévoilé qu'en temps voulu. | *tl*

SOMMAIRE

Un mur végétalisé à La Heutte
Les citoyens ont fait leur choix 7

La doyenne a fêté ses 103 ans
Les autorités de Corgémont l'ont félicitée 9

Une pétition en faveur des réfugiés
A Cormoret, on s'engage pour la cause 11

Encore et toujours du succès
Le *Salaire de la Suze* revient pour la 8e année 11

Informations importantes du CoPil
... en vue de la fusion des communes 12

Un bassin de natation flambant neuf
... mais fermé au public pour cause de Covid 13

Ca se passe ce soir et demain
Festival du film vert à Sonvilier 14

Les aînés ont passé un bon moment
Nul besoin de sortie en car à la Ferrière 17

Une virée dans les salles obscures
... consultez le programme des films de la région 18

Réservez-leur un bon accueil
Collecte annuelle des Dames de Mont Repos 19

Jetez un coup d'œil à l'agenda
Pour ne manquer aucun événement régional! 19

Beau succès des interclubs
... après les reports, enfin le jeu au TCC 20

Début du championnat de 1re ligue
Le HC Saint-Imier prêt à en découdre 20

Réclame

Immobilier

À LOUER
SONVILIER

Appart. 4½ pièces

90m², rez-de-chaussée,
cuisine agencée, cave + galetas.
Loyer 700 fr. + 200 fr. charges.

Tél. 032 941 49 52

Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse **www.opanspitex.ch**

comptoir franc-montagnard **Autrement** **Jour J - 13**

Ouverture prolongée dans 38 commerces durant 3 jours

www.comptoir-fm.ch

bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch
bechtel-imprimerie.ch

«RÉDUIRE NOTRE DÉPENDENCE ÉNERGÉTIQUE EN HIVER»

L' HIVER:
ÇA DÉCOIFFE !

www.les4bornes.ch

L'ÉOLIEN
PRODUIT 2/3
DE SON ÉNERGIE
ANNUELLE EN HIVER

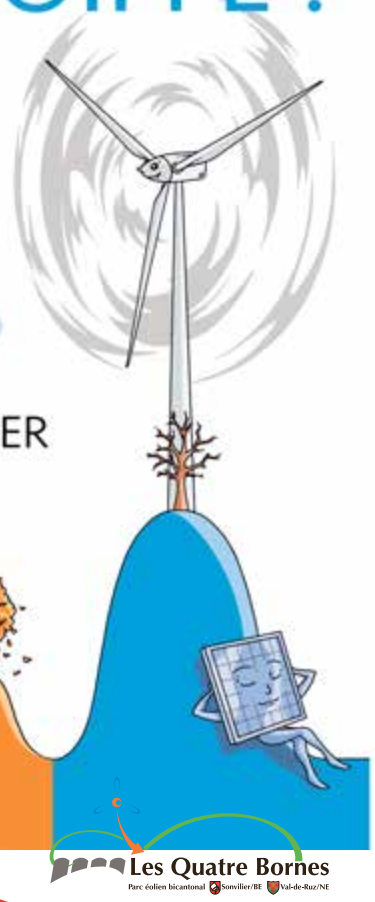

Le 27 septembre 2020
Votez Oui

Les Quatre Bornes
Parc éolien bicantonal Sonvilier/BE Val-de-Ruz/NE

bechtel-imprimerie.ch

Emplois

WINKLER NETTOYAGE
Interieur& Exterieur
Tel: 079.394.33.84

Richner sa
Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber
Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

Yves Nidegger

Conseil national UDC, GE

« Comme père de cinq enfants, je trouve qu'il est acceptable pour un père de prendre deux semaines de vacances après une naissance. Ce congé ne doit cependant pas être payé par une augmentation des ponctions sur tous les salaires. »

Coûteux congé de paternité **NON**
ponctions-salaires-non.ch
sgv usam

2e CHANCE POUR UNE 1re FORMATION

Édition 2020

Participez!
www.2chance1formation.ch

Pour compléter son équipe, la Maison de l'enfance ***Les Ecureuils*** de Corgémont met au concours les postes suivants:

Un(e) éducateur(trice) de l'enfance ES en formation en cours d'emploi, 50 %

Entrée en fonction: 1er août 2021
Durée de la formation: 3 ans
Prérequis: être en possession d'un titre de la formation secondaire II (maturité, diplôme, CFC ou titre équivalent).

Un(e) stagiaire éducateur(trice) de l'enfance, 100 %

Durée du stage: 6 mois (du 1er août 2021 au 31 janvier 2022)

Les dossiers des personnes ayant déjà effectué un an de stage ne seront pas traités.

Vous avez envie de rejoindre une équipe dynamique? Merci d'envoyer votre dossier de candidature complet à: direction@lesecureuils.ch

Seuls les dossiers correspondants à la demande seront traités
Délai de postulation: 9 octobre 2020

Maison de l'enfance les Ecureuils
Anne Perrin, directrice, Joëlle Grünig, responsable de formation
Ch. du Dr. Eguet 8
2606 Corgémont

FROMAGES SPIELHOFER SA
2610 Saint-Imier

Fromages Spielhofer SA est une entreprise familiale innovante et constamment en développement, active dans le domaine de la production, dans l'affinage et la commercialisation de produits laitiers.

Pour soutenir notre équipe, nous recherchons de suite ou à convenir un(e):

technologue en industrie laitière ou aide-fromager(ère) à 100 %

Poste/activité proposé:
- aide en production, fabrication Tête de Moine AOP, Gruyère AOP et autres spécialités;
- assurer le nettoyage et la tenue de l'hygiène de l'atelier;
- aide aux soins des fromages et aux tâches de l'affinage;
- occasionnellement participer au conditionnement des fromages.

Nous recherchons une personne dynamique, impliquée, qui a le sens des responsabilités et qui a les capacités de travailler en équipe.

Si vous vous reconnaissez dans ce descriptif, envoyez-nous votre dossier complet à l'adresse suivante:

Fromages Spielhofer SA
Ressources humaines
Rue de l'Envers 16
2610 Saint-Imier
E-Mail: florian@spielhofer-sa.ch

Favorisez nos annonceurs

EMP Ebauches Micromécanique Precitrame SA

Située à 25 minutes de Bienne et de la Chaux-de-Fonds, notre entreprise est spécialisée dans la fabrication de composants horlogers et est partenaire des leaders mondiaux de l'horlogerie.

En raison du fort développement de nos activités et afin de renforcer nos effectifs, nous recherchons de suite ou à convenir un ou une :

MÉCANICIEN RÉGLEUR CNC (H/F)

MÉCANICIEN FAISEUR D'ÉTAMPES (H/F)

MICROMÉCANICIEN (H/F)

CONTRÔLEUR (H/F)

RÉFÉRENT TECHNIQUE (H/F)

De plus, nous souhaitons engager **dès août 2021**, un ou une :

APPRENTI MICROMÉCANICIEN (H/F)

APPRENTI QUALITICIEN EN MICROTECHNIQUE (H/F)

Nos prestations
- Outils de production à la pointe de la technologie
- Formation interne
- Salaire évolutif correspondant à vos aptitudes
- Cadre de travail moderne et dynamique
- Conditions sociales étendues

Vous êtes une personne méticuleuse, consciencieuse et vous appréciez le travail soigné? Vous portez un intérêt certain pour les domaines de l'horlogerie et de la mécanique? Vous souhaitez relever un nouveau défi? Alors n'hésitez pas à nous envoyer votre curriculum vitae accompagné d'un dossier complet à l'attention des ressources humaines.

Vous pouvez consulter le détail des postes ci-dessus sur notre site internet www.empsa.ch

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature que nous traiterons en toute confidentialité.

EMP Ebauches Micromécanique Precitrame SA
Combe-Aubert 3
2720 Tramelan
contact-rh@empsa.ch
www.empsa.ch

SOCIÉTÉ D'ARBORICULTURE D'ORVIN

L'automne approche, la récolte des fruits aussi

Pour les personnes désireuses de faire du jus de pomme (ou de poire), la société d'arboriculture met ses installations à disposition dans ses locaux situés à l'Echelette

Urgent ! poste de caissier à repourvoir

Notre société d'arboriculture cherche à repourvoir ce poste vacant, ceci suite à la démission de notre caissier qui a œuvré durant 30 ans à la satisfaction générale. Si ce mandat vous inspire et que vous vous sentez motivé, alors n'hésitez pas à prendre contact avec notre président Nicolas Léchot qui se fera un plaisir de vous renseigner. Vous pouvez le joindre au numéro de natel susmentionné ou au 079 698 49 42.

Pressurage et pasteurisation

Cette année, nous débuterons cette activité le lundi 21 septembre et elle se poursuivra les lundis suivants.

Afin d'assurer un bon déroulement des opérations, les personnes intéressées sont priées de s'inscrire à l'avance.

Rappelons que la qualité du jus dépend de celle des fruits. Par conséquent, il est nécessaire d'apporter des fruits propres, éliminer ceux qui sont pourris et éviter de les entreposer trop longtemps avant le pressage. Si vous avez des fruits en surplus, la société les achète au prix de 35 cts le kilo, livrés au pressoir.

Etiquettes à votre nom

Veuillez nous apporter vos fruits dans des récipients solides : cageots ou sacs en jute munis d'une étiquette sur laquelle doit figurer votre nom, adresse et numéro de téléphone.

Les fruits peuvent être déposés dès le samedi, mais au plus tard le lundi matin à 8 h. Les fruits déposés sans indication aux alentours du pressoir ne seront pas pressés. Inscriptions par téléphone au 079 485 39 15 en indiquant la quantité de fruits à presser. Merci pour votre collaboration ! A bientôt !

| *mja*

COMMISSION 3E ÂGE DU BAS-VALLON

Marche découverte

La reprise des marches découverte est possible en respectant les règles Covid-19 et nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine, qui aura lieu mardi 29 septembre, avec pour but d'excursion, la montagne de Boujean.

Deux variantes sont proposées : déplacement en voiture jusqu'à la montagne de Boujean, balade facile au sommet ou départ à pied depuis la place de parc.

Les deux groupes se retrouveront pour la pause pique-nique. Prendre de quoi se désaltérer et petit pique-nique éventuel. La randonnée est ouverte à toutes personnes intéressées.

Rendez-vous : 13 h 15, place de parc, bifurcation Plagne-Vauffelin, lieu-dit Sagne, Sain.

Avant le départ, les participants seront informés des règles sanitaires qui devront être respectées. | *ma*

Pour des renseignements supplémentaires, un service de transport jusqu'au lieu de rendez-vous ou en cas de temps incertain, veuillez contacter : Louis Voiblet, 079 640 89 13 ou Josée Medici 032 358 15 69

LA HEUTTE

Centrale hydroélectrique en panne

La turbine de la centrale de La Cerne II, exploitée par Heinz Peter, est actuellement en réparation, mais devrait à nouveau tourner et produire du courant dans quelques jours.

Heinz Peter devant la turbine dont l'axe est en cours de remplacement

Une longue histoire d'eau et d'électricité sur la Suze

« C'est l'axe et les roulements à billes qui ont rendu l'âme. Pas étonnant, si l'on sait que ma machine a été construite en 1944 » explique Heinz Peter, heureux propriétaire des deux petites centrales hydroélectriques alimentées par le courant de la Suze, au sud du village de La Heutte.

Ce site est exploité depuis le début du XVIIe siècle. Les moulins s'y sont succédé, profitant toujours de la force hydraulique de la rivière. Vers 1870, c'est une usine horlogère qui a branché ses machines sur l'énergie de l'eau. Puis, dans les années 1940, l'actuelle centrale électrique La Cerne I a été mise en service.

Grâce à l'initiative de Heinz Peter, entrepreneur paysagiste, qui a racheté les bâtiments de l'ancienne Urania Watch, ses terrains alentour et la centrale existante, cette dernière a repris vie et a vu la naissance d'une grande soeur, La Cerne II, un peu en amont sur le canal de dérivation déjà existant.

« Je ne sais pas d'où me vient cette passion, mais j'ai toujours été fasciné par la force de l'eau. Alors quand j'ai découvert cette centrale hydroélectrique, ça a été le coup de foudre et j'ai décidé d'en construire une deuxième, » raconte Heinz Peter.

Naissance dans la douleur

Très vite, le passe-temps de Heinz Peter s'est transformé en une véritable activité professionnelle et rentable, ce qui l'a encore plus motivé à construire sa seconde centrale. Mais il a fallu faire preuve de patience et d'opiniâtreté pour arriver à faire tourner la turbine de La Cerne II.

La procédure d'autorisation de construction, qui ne devait durer que quelques mois, a finalement pris plus de trois ans, à cause d'une opposition déposée par le WWF, qui exigeait plus de mesures de protection du site naturel que n'en prévoyait le projet.

Après d'âpres négociations, l'application stricte des règles de respect du débit de la Suze et de la protection de sa faune piscicole et une grosse dose de bonne volonté de la part de l'entrepreneur, la centrale a pu enfin être mise en service en 2014, équipée de cette turbine d'occasion datant de 1944, qui est donc actuellement en panne.

Avec ses deux centrales, la société PKW (pour Peter Kraftwerke et avec un clin d'oeil aux BKW) produit en moyenne assez d'électricité pour couvrir les besoins d'environ 200 ménages. Le courant généré par PKW est injecté dans le réseau des BKW, qui l'achète à un prix préférentiel. « Mais pas question de créer des réseaux de distribution privés. Ce n'est pas autorisé. D'ailleurs l'électricité que je consomme pour alimenter les machines de contrôle de mes centrales, je dois l'acheter aux BKW, » s'amuse Heinz Peter.

N'empêche que son entreprise, à laquelle s'est encore ajoutée la centrale sur le Pichoux à Péry, est largement rentable. A tel point que Heinz Peter est déjà en train de remettre son entreprise de paysagiste à ses enfants, dans le but de pouvoir se consacrer entièrement à l'exploitation de ses chères centrales hydroélectriques.

Vers une pénurie d'eau ?

Sans aucunement être un écologiste militant, Heinz Peter croit que l'avenir énergétique de la Suisse passera par l'éolien et, surtout, par le solaire, l'hydraulique étant, selon lui, saturée.

« Il n'y a malheureusement plus de possibilités de construire de petites centrales comme les miennes. Les rives de la Suze sont entièrement protégées, » regrette Heinz Peter.

Et pouvoir utiliser assez d'eau pour faire tourner correctement les turbines ne coule plus de source. Durant ces quatre dernières années, Heinz Peter a observé une baisse considérable du débit de la Suze durant les mois d'été. A peine 500 litres par seconde, c'est très peu. Trop peu en tout cas pour lui permettre de prélever assez d'eau via le canal pour alimenter ses centrales. « Nous pouvons bien sûr rattraper notre production en hiver, où le débit reste assez élevé, mais la pénurie d'eau qui s'amorce m'inquiète beaucoup, » conclut-il en fixant amoureusement les doux remous de la Suze à ses pieds.

La turbine de La Cerne II devrait être prête à reprendre du service très prochainement. A condition que l'été indien qui s'annonce, avec des températures largement au-dessus des normes saisonnières, apporte assez d'eau dans nos ruisseaux et dans nos rivières. | *tl*

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS

Matinée de nettoyage

Photo : Micheline Binz

Samedi 12 septembre dernier, l'action *Clean-up* se déroulait à nouveau à travers tout le pays et notamment dans notre commune où 24 bénévoles ont consacré un peu de leur temps.

La matinée a débuté par la réception des participants avec cafés, croissants au Haut-du-Mont, puis Patrick Villard, conseiller municipal en charge du dicastère des déchets, a sensibilisé les personnes présentes sur la durée de dégradation des différents déchets comme par exemple :

- un mégot de cigarette : 2 ans ;
- une bouteille en PET : entre 100 et 1000 ans ;
- ou une canette en aluminium : entre 200 et 500 ans.

Il a également souligné les dangers qu'ils représentaient pour la faune sauvage et les animaux domestiques.

Quatre groupes ont ensuite été formés. Leur action citoyenne s'est concentrée du Technicum de Vauffelin jusqu'aux abords de Frinvillier où plus de 2 m³ de déchets, allant du câble d'acier de 20 m, en passant par du béton armé dans la Suze et en finissant par des couches-culottes utilisées, ont été récoltés.

C'est à l'unanimité que les participants ont relevé le manque de respect de certains propriétaires de chiens qui déposent les sacs plastiques remplis de déjections canines en bordure de chemins et routes.

Après 2 heures de récolte, les participants se sont vus offrir un apéritif.

Pierre-Alain Grosjean, maire, a tenu à les remercier, tout particulièrement les jeunes qui, espérons-le, donneront l'exemple à la génération future.

Vous pouvez déjà inscrire dans vos agendas de 2021 la prochaine action de nettoyage qui aura lieu à la même période !

| *cm*

ORVIN AVIS OFFICIELS

Fenêtres de l'Avent

En raison de la situation sanitaire actuelle, nous vous informons que l'apéritif organisé par la commission du tourisme le 1er décembre est annulé.

Cependant, l'organisation des fenêtres de l'Avent est maintenue cette année. Plus d'informations quant à l'organisation et aux inscriptions suivront prochainement. | *cm*

Fermeture de l'administration

En raison de la visite de contrôle effectuée par la Préfecture du Jura bernois, nous vous rappelons que l'administration municipale d'Orvin sera fermée le lundi 21 septembre. | *cm*

ROMONT AVIS OFFICIELS

Préavis favorable au parc Chasseral

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a préavisé favorablement, à l'intention de l'Assemblée municipale qui se prononcera sur le sujet en décembre prochain, le renouvellement de la charte portant sur la période de 2022-2031. Une présentation du parc et du contrat sera faite par un membre de l'association lors de cette assemblée.

La nouvelle charte a été mise en consultation à destination des communes, associations et institutions publiques, jusqu'au 30 septembre. Les documents sont consultables en ligne à l'adresse suivante : www.parcchasseral.ch/consultation.

| *cm*

Fermeture AGENCE AVS DU BAS-VALLON

L'agence AVS du Bas-Vallon sera exceptionnellement fermée lundi 21 septembre. | *agence avs du bas-vallon*

www.driving-school-richard.ch

Premiers secours	Moto/scooter	Cours de sensibilisation
ven 19h00-22h00 et sam 09h00-17h00	Cours de base 1 3 oct. 2020	lundi – jeudi 19h00-21h00
16 + 17 oct. 2020	Cours de base 2 10 oct. 2020	5 – 8 oct. 2020
13 + 14 nov. 2020		14 – 17 déc. 2020
11 + 12 déc. 2020	Cours de base 3 16 oct. 2020	

Jacques-David 12, 2610 St-Imier
Info et inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

Jodleurs-club Gemsflueh Péry-La Heutte

Brunch du dimanche 27 septembre 2020

Les jodleurs organisent cette année un brunch le dimanche 27 sept. au Centre Communal de Péry,

de 10 h à 14 h, le prix est de 30 francs par personne, la réservation est obligatoire auprès de Thomas Sutter au 079 377 64 60 *(les places sont limitées)*.

Ambiance folklorique avec un groupe de musique schwitzoise, quelques chants de notre groupe et une tombola pour les adeptes du jeux.

Le comité

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois Département faillites

Vente aux enchères publiques d'un immeuble
(unique séance d'enchères)

Habitation locative

Mardi 20 octobre 2020 à 14h00 à la Salle des ventes de l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Rue Centrale 33, 2740 Moutier, l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois offrira en vente aux enchères publiques l'immeuble ci-après décrit:

Immeuble Ban de Corgémont - Feuillet no 124,
Habitation, 81 m2, Grand-Rue 43, 2606 Corgémont;
Remise, 21 m2, Grand-Rue 43a, 2606 Corgémont;
Jardin, 531 m2; Surface totale 633 m2.

Valeur officielle: CHF 176800.00
Valeur vénale: CHF 230'000.00 (Estimation de l'expert du 8 février 2020)

L'immeuble sera vendu après trois criées, à tout prix, au plus offrant et dernier enchérisseur, toutefois le principe de l'offre suffisante selon l'art. 126 LP devra être respecté.

Avant l'adjudication et conformément aux conditions de vente, le nouvel acquéreur devra payer, immédiatement un acompte de CHF 60'000.00. Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit au moyen d'un chèque émis par une banque suisse, soit par versement à l'avance à l'Office soussigné au plus tard deux jours ouvrables avant les enchères. Les chèques personnels ne sont pas acceptés. **En outre des garanties réelles (garanties bancaires) seront exigées séance tenante de l'acquéreur pour l'ensemble du prix de vente.**

La documentation relative à cette vente sera mise à disposition des intéressés lors de la visite officielle de l'immeuble ou peut être consultée préalablement sur le site internet www.schkg-be.ch sous la rubrique réalisations immeubles. La responsable du dossier donne volontiers des renseignements complémentaires au numéro suivant : 031/635 39 52 (Mme Péteut).

Les amateurs et intéressés pourront visiter l'immeuble **le mercredi 30 septembre 2020 à 14h30, uniquement sur rendez-vous** (prendre contact avec le responsable du dossier).

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois
Le chef
Frank Ramseyer

LIVIO A BEAUCOUP D'AMIS ET SORT BEAUCOUP.

C'ÉTAIT AVANT ...

parler-peut-aider.ch

psy.ch

Tel 143
Die Dargebotene Hand
Nordwest
La Main Tendue
Nord-Ouest

Hospice Le Pré-aux-Boeufs

Le Marché d'automne 2020 est malheureusement annulé

Nous sommes confiants de vous accueillir l'année prochaine

Votez NON !

Sauvez-moi de l'abattage !

NON, car on pourra encore chasser des espèces menacées comme le lièvre brun, la bécasse des bois, le tétras lyre, le lièvre variable.

NON, car des animaux protégés comme le lynx, le castor, le héron cendré, la loutre pourront être inscrits sur la liste des animaux abattables.

NON, car il sera possible d'abattre un animal protégé sans qu'il ait provoqué le moindre dégât. Même dans les zones de protection de la faune !

NON, car les cantons pourront plus facilement éliminer le loup – à titre « préventif » ! Le gouvernement valaisan a déjà annoncé vouloir un « canton sans grands prédateurs », le gouvernement grison des « zones sans loup ».

loi-chasse-non.ch
Association « NON à la Loi sur la chasse », Dornacherstr. 192, 4018 Bâle

ATTENTION
UN ENFANT, ÇA SURPREND

SOYONS PRÊTS À RÉAGIR

Votre police bfu bpa upi doublement-prudents.ch

En vente à l'imprimerie

BAUX À LOYER

La Roseraie

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Campagne de soutien au FC Courtelary

Samedi 26 septembre 2020
Tous à Courtelary pour vos achats!

10 % du chiffre d'affaires des commerçants partenaires sera reversé au FC Courtelary

Les commerçants:

DENNER SATELLITE — Boulangerie chez jean-pierre — Gelateria

L'action Nous avons besoin de vous! continue

Avec le soutien des commerçants de Courtelary-Cormoret, nous vous proposons de nous aider et par la même occasion le commerce local et ceci de la manière suivante:

40.–	carte de membre soutien normale.	
Dès 60.–	vous recevez 1 bon d'achat de	10.–
Dès 100.–	vous recevez 1 bon d'achat de	20.–
Dès 130.–	vous recevez 1 bon d'achat de	30.–
Dès 200.–	vous recevez 1 bon d'achat de	50.–
Dès 300.–	vous recevez 1 bon d'achat de	100.–
Dès 500.–	vous recevez 1 bon d'achat de	200.–

Versement sur le compte:
Clientis Caisse d'Epargne de Courtelary SA
FC Courtelary
IBAN: CH95 0624 0016 1000 3580 4
Mention: Soutien

NON
aux éoliennes des Quatre Bornes

Le 27 septembre

Les alternatives comme le photovoltaïque sont déjà là

Elles sont plus écologiques et moins coûteuses. En plus, elles profitent à nos PME régionales, contrairement aux éoliennes.

Nous répondons volontiers à toutes vos questions au 079 739 14 11

www.sauvez-lechelette.ch

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Tout pour limiter les poussières

Retour sur la commission des riverains de Vigier: l'entreprise investit sans cesse pour protéger atmosphère et population

En limitant les déplacements de matériaux et leur stockage à l'air libre, Vigier diminue de moitié ses émissions de poussières

En remplaçant ses combustibles dits *nobles* par des déchets, la filière du ciment réduit sensiblement ses émissions de CO_2. C'est le cas en particulier à Reuchenette, où Vigier montre véritablement l'exemple: tandis que la moyenne suisse de la filière s'établit à environ 68 % de combustibles alternatifs utilisés pour la fabrication, l'entreprise du Bas-Vallon a atteint l'année dernière le seuil remarquable de 91 %. Et elle ne s'arrête pas là, puisqu'en 2020, elle a consommé jusqu'ici 96,5 % de combustibles alternatifs.

Des objectifs élevés

«Nous n'utilisons quasiment plus de combustible noble, souligne Olivier Barbery. Au démarrage du four, lorsque sa température est encore relativement basse, nous sommes cependant contraints à brûler de l'huile légère, afin que tout soit détruit. Cela représente environ 2,5 % du total.»

Et le directeur d'ajouter que l'entreprise ambitionne également de ne plus utiliser du tout de charbon, elle qui n'en a d'ailleurs plus acheté depuis quatre ans.

En termes d'émissions de poussières à la sortie du four, Vigier vise également des seuils nettement inférieurs aux normes en vigueur. Actuellement, le maxima accepté à l'échelle européenne est de 20 mg/Nm^3 (milligramme par mètre cube normalisé) et la proposition vient d'être faite d'abaisser ce seuil légal à 10 mg/Nm^3.

Or Vigier en est actuellement déjà très nettement meilleure, avec 0,4 mg cet été: «Nous venons de changer les filtres de la cheminée, ce que nous faisons tous les quatre ans.» Un investissement de 300 000 francs à chaque fois, mais qui permet à l'entreprise de viser un seuil inférieur à 5 mg/Nm^3 en valeur moyenne annuelle, soit moins de la moitié des maxima visés par l'Europe.

Recherche continuelle

Afin de diminuer les immissions (on mesure dans ce cadre la qualité de l'air après concentration des polluants primaires issus de l'émission et des polluants secondaires créés par transformation des polluants primaires, sous l'effet des interactions entre eux et du rayonnement solaire), Vigier consent par ailleurs des investissements qui permettent de limiter notamment les déplacements de matériaux. Les poussières résultent effectivement en bonne partie de ces déplacements et du stockage à l'air libre. En modifiant le tracé des matériaux sur le site et en couvrant complètement le pont roulant, elle va diminuer de moitié les immissions de poussières.

Sous surveillance

Impressionnant: Vigier effectue dans l'usine plus de 3000 mesures par seconde, en permanence! La surveillance du site est continuelle et serrée, qui permet des objectifs ambitieux en termes d'environnement.

La semaine prochaine, dans le dernier texte consacré à la séance de riverains tenue le mois dernier, nous nous arrêterons aux recherches technologiques pilotes envisagées par Vigier pour diminuer drastiquement son empreinte CO_2. | *cm*

Merci de signaler rapidement toute observation

C'est en toute transparence aussi que Vigier informe sur les accidents et autres incidents éventuellement enregistrés sur son site durant l'exercice écoulé.
En 2019 ont été vécus deux accidents de personnes qui ont subi un choc et ont chacune manqué un jour de travail, ainsi que deux entorses et un claquage musculaire ayant évidemment induit chacun une absence un peu plus longue.
Un seul incident à signaler, mais qui a fait grand bruit pour de faibles conséquences heureusement, celui du 29 décembre dont nous avons déjà parlé abondamment dans ces colonnes et qui concernait le four. On rappellera simplement que ce dernier a laissé échapper dans l'atmosphère quelque émanation de charbon, très visible mais finalement infime et sans danger.
Au début du mois d'août dernier par ailleurs, des odeurs ont été signalées par des habitants de La Heutte. Contrôles pointus effectués dans toute l'usine, aucune émanation odorante n'a été constatée. Ce phénomène a duré une demi-heure environ et au vu du sens des courants venteux à ce moment-là, il semble bien que les odeurs provenaient d'une autre source que Vigier.
Olivier Barbery, directeur, souligne que l'entreprise prend note de chaque appel téléphonique ou autre courriel provenant d'habitant de Péry-La Heutte; et tous, sans exception, induisent des analyses sérieuses et immédiates.
Pour déterminer la source des événements signalés, la rapidité d'action est importante. Aussi invite-t-il la population à signaler très vite chacune de ses observations particulières.

Le four au repos

On signalera que le four a été mis à l'arrêt lundi pour deux semaines pleines, afin d'y procéder aux habituels travaux d'entretien. L'essentiel du travail est opéré sur le concasseur de la Tscharner.
Le prochain arrêt de ce four est agendé au mois de mars 2021, pour une période un peu plus longue.

| *cm*

La charte du Parc soumise à l'Assemblée

Le Conseil municipal s'est penché sur la proposition de nouvelle charte liant la Commune de Péry-La Heutte au Parc régional Chasseral et portant sur la décennie 2022-2031. Ce document sera soumis à l'Assemblée municipale de décembre prochain pour approbation; il sera assorti d'un préavis favorable émanant de l'Exécutif.

Les élus ont par ailleurs décidé d'accueillir une délégation de l'organisation à cette séance du Législatif. Ils estiment en effet judicieux que soient présentés à la population les tenants et aboutissants de la future charte; toutes les activités du Parc s'appuient en effet sur ce document important.

Rappelons que le Parc régional Chasseral est une organisation de développement durable reconnue actuellement par la Confédération et les cantons de Berne et Neuchâtel. | *cm*

Réclame

SIMPLEMENT MIEUX! LIRE. ÉCRIRE. CALCULER. ORDINATEUR.

Cours de lecture, d'écriture, de calcul pour adultes parlant français

0800 47 47 47 www.lire-et-ecrire.ch

Association Lire et Ecrire

Sus aux déchets!

Quinze habitants adultes et deux bambins ont travaillé dans le terrain, samedi dernier à l'occasion du désormais traditionnel *Clean Up Day* local. Par un temps magnifique, dans une ambiance chaleureuse, ils ont collecté une quantité (malheureusement) importante de déchets qui jonchaient les abords de la localité. Sur cette photo, il manque Claude Nussbaumer, maire, qui se trouvait derrière l'appareil de photo. Rendez-vous est d'ores et déjà donné l'année prochaine à pareille époque. Et puisqu'il n'est pas interdit de rêver, imaginons qu'une belle fois la prise de conscience générale aura eu lieu et que les acteurs de ces nettoyages citoyens n'auront plus qu'à se tourner les pouces... | *cm*

Nous imprimons pour vous…

affiches
flyers
brochures
enveloppes
publicités
en-têtes de lettre
faire-part
matériel de vote
livrets de fête
publipostage
boîtes pliantes
cartes de visite
journal d'entreprise
formulaires facture
blocs notes personnalisés

Nos réalisations répondront à toutes vos attentes !

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Place du Lion d'or: le nouveau mur sera végétalisé

Deux décisions concrètes prises jeudi dernier par la population, qui fait confiance aux spécialistes pour le choix des essences de plantes et d'arbre

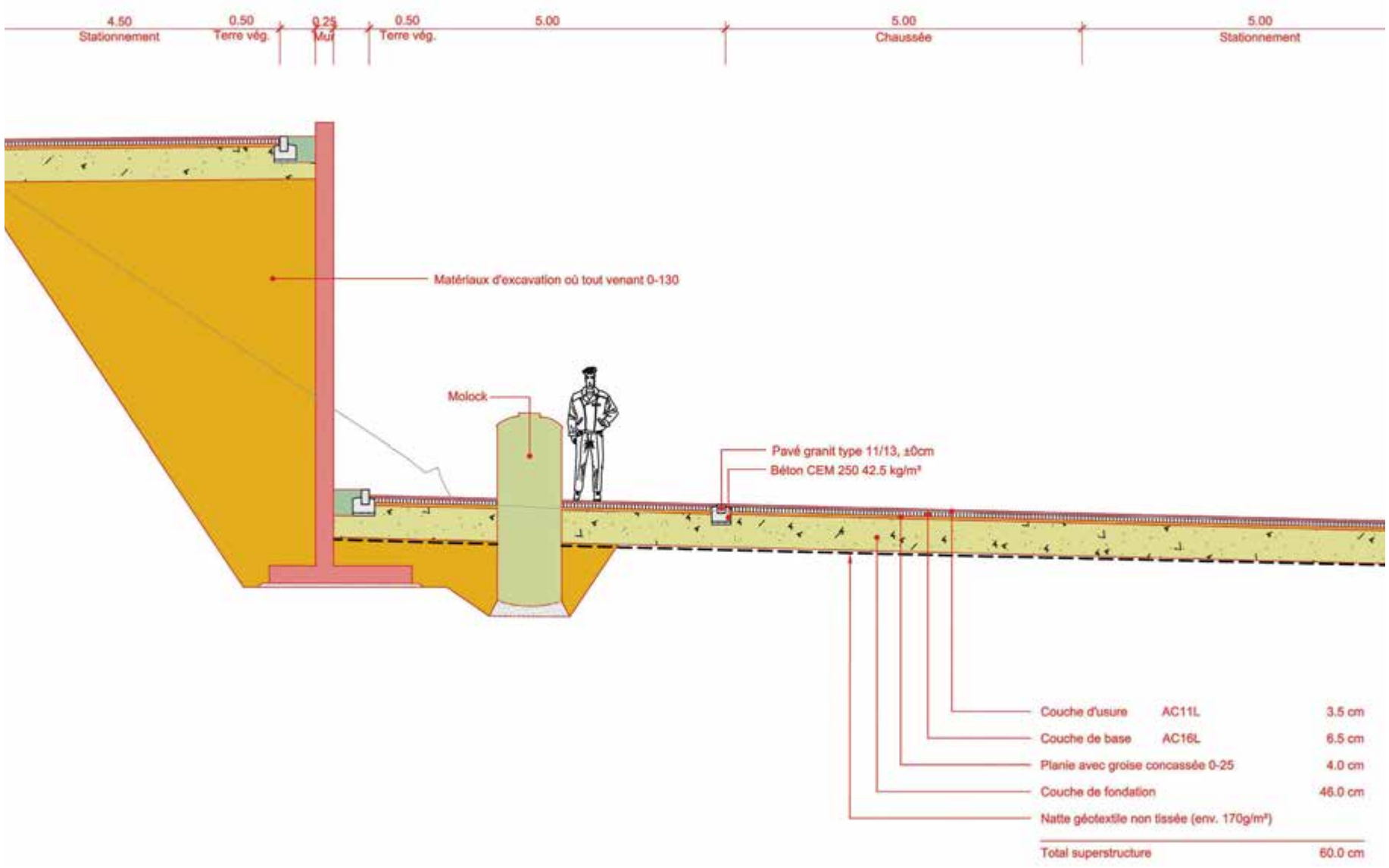

Sur cette coupe, on discerne le nouveau mur, en rouge, et l'on peut évaluer ses dimensions grâce au personnage

Le vote organisé en fin de séance, jeudi dernier à La Heutte, a défini clairement ce que deviendra le nouveau mur de la Place du Lion d'Or; l'assemblée s'est en effet prononcée très majoritairement pour une végétalisation, qui sera plantée au pied et en tête. Lierre, vigne, chèvrefeuille, le choix se fera par des spécialistes qui viseront à la fois l'esthétique, le côté pratique et l'apport pour la biodiversité.

L'idée d'une fresque ne séduisait que la minorité. La peur de voir l'œuvre souillée par vandalisme, ainsi que la volonté de privilégier la verdure, ont motivé ce choix qui a été enregistré par les autorités municipales et l'auteur du projet, Marcel Barfuss, du bureau ATB.

Des lampes, et non un totem

L'assemblée, riche d'une vingtaine d'habitants, a par ailleurs demandé unanimement que soit abandonnée l'idée d'installer là un totem (voir la photo dans l'édition de ces *Avis officiels* parue le 28 août), engin jugé bien trop moderne pour ce secteur ancien du village. Le mât avait été proposé pour des questions de coûts notamment – il permet d'orienter l'éclairage dans diverses directions simultanément –, mais les habitants présents ont préféré un éclairage plus classique, diffusé par de jolis lampadaires de 4 à 5 mètres de hauteur.

Table et bancs seront déménagés

Après la présentation détaillée de Marcel Barfuss, lequel rappelait notamment que toutes les fonctions de la place actuelles seront conservées – garage pour le véhicule de la voirie et conteneurs du point d'apport volontaire (PAV, soit une déchetterie avec tri) –, tandis qu'y seront ajoutés les locaux du chauffage à distance et trois conteneurs semi-enterrés, l'assistance intervenait pour obtenir des informations supplémentaires et effectuer des choix esthétiques.

Sur question, Claude Nussbaumer, maire, précisait que les bancs et la table actuellement disponibles sur la place du Lion d'Or seront déménagés en direction de la gare, où un nouvel endroit public et convivial sera aménagé près de la fontaine.

Confiance accordée au spécialiste local

Il était prévu que l'assemblée choisisse également l'essence de l'arbre monumental qui se dressera sur la nouvelle place du Lion d'Or. Or si les discussions ont été nourries à ce sujet, les participants ont préféré accorder leur confiance au paysagiste local, en exigeant uniquement une espèce indigène.

Auparavant, des voix s'étaient fait entendre pour demander que soient plutôt plantés plusieurs arbres, en remplacement de marronniers existants. Mais le maire a rappelé que l'assemblée municipale de juin a voté clairement pour la variante comprenant un arbre unique mais monumental, avec pour objectif de créer un maximum de places de stationnement tout en laissant un beau volume à la végétation.

Ah, les conteneurs...

La pose de trois conteneurs semi-enterrés (pour le dépôts des sacs à ordures officiels), sur cette place du Lion d'Or, a elle aussi été validée par l'assemblée de juin. Il n'était donc plus question de modifier jeudi dernier ce nombre. «Nous avons étudié et calculé les besoins avec notre prestataire spécialisé, soulignait Yanik Chavaillaz, responsable technique de la Commune. Trois conteneurs conviendront parfaitement.»

Quant aux odeurs craintes par certains citoyens, les représentants de la Municipalité étaient rassurants: fermés, lesdits conteneurs ne laissent échapper aucune odeur, la preuve en a été faite dans de nombreuses localités de la région.

Quant à l'implantation souhaitée de tels conteneurs en d'autres endroits du village, Claude Nussbaumer rappelait que l'achat de tous les conteneurs de Péry-La Heutte a été approuvé en assemblée voici trois ans. «Nous avons pris du retard dans leur pose, en raison des nombreuses oppositions suscitées par nos choix de sites. Que l'on ne s'inquiète pas, il en reste encore suffisamment pour en implanter un ou deux de plus ailleurs à La Heutte.»

Un toit solaire

Le toit du bâtiment à (re) construire, sur la place rénovée, sera entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques. Ce qui faisait demander à un citoyen si l'électricité produite sera directement utilisée dans l'alimentation des deux places de stationnement équipées pour les véhicules électriques. Il lui était rappelé que l'énergie produite ne peut être stockée et est donc toujours injectée dans le réseau.

Marcel Barfuss rassurait pour sa part les habitants du quartier surplombant la place: l'aménagement des cases de stationnement n'empêchera pas le croisement de véhicules, juste en dessus de la place du Lion d'Or.

Des intéressés

On signalera enfin que la séance d'information a permis de faire le point sur le futur chauffage à distance de La Heutte. Andreas Kuoni précisait que l'installation de la place du Lion d'Or pourra produire jusqu'à 600 kWh et que les conduites ad hoc seront posées rapidement dans le bas du secteur. «Ensuite nous monterons selon les abonnements qui seront contractés en chemin. Nous sommes très intéressés à relier les immeubles du haut de ce quartier, dont les propriétaires seront contactés en temps voulu.»

A l'évidence, certains bordiers manifestent d'ores et déjà un intérêt promettant à ce chauffage de connaître un succès garantissant sa rentabilité.

| *cm*

Besoin de vous

Sur question, le maire rappelait aux ayants droit qu'une commission municipale planche actuellement sur une étude approfondie de la circulation et du stationnement sur la localité de La Heutte. Vitesses constatées, recensement des places de parc et des besoins en la matière: différents paramètres sont passés sous la loupe et un projet sera présenté bientôt à la population.

Et Claude Nussbaumer de souligner que l'objectif des autorités est clair: un village à 30 km/h. «Mais pour parvenir à dessiner la meilleure solution, nous avons besoin de vous, de vos idées, de propositions et souhaits, qu'il ne faut surtout pas hésiter à nous présenter», ajoutait-il.

Ce projet global permettra de définir l'orientation du trafic motorisé pour les prochaines décennies, tout en favorisant la sécurité des usagers les plus fragiles et en accroissant encore la qualité de vie à La Heutte.

A un citoyen qui s'inquiétait du potentiel usage des nouvelles places de stationnement par des voitures ventouses (notamment celles de travailleurs frontaliers empruntant le train pour la suite de leur trajet quotidien), et qui demandait conséquemment d'étudier une éventuelle limitation de la durée de stationnement, Claude Nussbaumer suggérait de prendre patience. «Attendons la mise en place de notre projet global, avant de surveiller quel usage il est fait des cases du Lion d'Or.» | *cm*

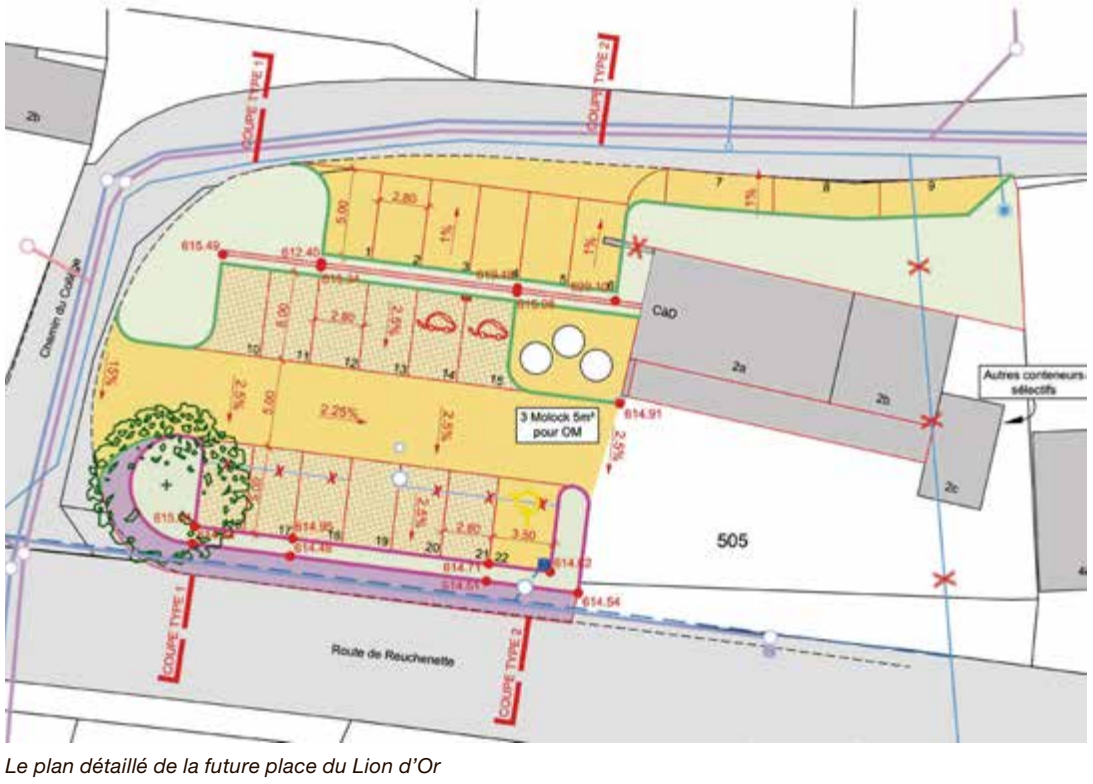

Le plan détaillé de la future place du Lion d'Or

AVIS MORTUAIRE

Qu'il est bon de laisser en quittant cette terre
l'empreinte de ses pas sur la route du Bien,
d'y avoir fait briller le rayon de lumière
qui doit servir à tous de guide et de soutien.

Ses fils: François et Justine Paratte-Tano et leurs enfants
Cindy et Sylvain Bersier-Paratte et leur fils Nino
Joel Paratte
Denis Paratte

ainsi que les familles parentes et alliées ont la tristesse de faire part du décès de

Madame
Lily Boil

leur chère maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman, sœur de cœur, tante, parente et amie qui s'est endormie paisiblement dans sa 88e année.

2605 Sonceboz, le 16 septembre 2020

Adresse de la famille: Denis Paratte
Fin du Pertuis 1
2605 Sonceboz

L'enterrement aura lieu dans l'intimité de la famille, le vendredi 18 septembre à 13 h 30, au cimetière de Sonceboz-Sombeval en respectant les normes sanitaires.

Le culte suivra au Temple de Sombeval.

Cet avis tient lieu de faire-part

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

Application SwissCovid
Download

GYM SENIORS CORGÉMONT

Venez bouger avec nous !

Entraînées par 3 monitrices le matin et 2 monitrices l'après-midi, chaque mercredi, une soixantaine de personnes réparties en trois groupes, se retrouvent à la salle des sports *La Combe* pour pratiquer une gymnastique bénéfique tant sur le plan physique que moral.

Dès 55 ans en principe et plus, chacun est invité à y participer.

Les séances visent à maintenir le bien-être, la gym permet aux personnes qui la pratiquent de voir leurs mouvements quotidiens facilités, fortifier la musculature, travailler l'équilibre, éviter les courbatures grâce au stretching, permettre à chacun de s'entrainer au rythme lui convenant et d'acquérir ainsi plus d'assurance dans la vie de tous les jours.

Alors, si vous aimez faire du sport et vous détendre en compagnie d'autres personnes, n'hésitez pas, venez nous rendre visite le mercredi à la salle des sports *La Combe*. | *sw*

Gym Fit, dames :
mercredi de 8 h 15 à 9 h 10
Gym Seniors, messieurs :
mercredi de 9 h 10 à 10 h 10
Gym Tonic, dames et messieurs :
mercredi de 14 h à 15 h

Heureuse retraite, chère Lisette

Pour un kilo de pain ou un timbre-poste, vous l'avez certainement croisée lors d'un passage à l'épicerie du village. Souriante, attentionnée, toujours prête à aider, vive et énergique, à l'image du personnel de *Chez Jean-Pierre* dans la succursale de Cortébert. Lisette Rentsch se retrouve ces jours jeune retraitée. Fille d'agriculteur du village, Lisette Rentsch a commencé son apprentissage en 1972 dans la boulangerie *Chez Jean-Pierre.* Tombée amoureuse de l'apprenti fromager du village, Franz Rentsch de Trubschachen, elle a dû s'armer de patiente. En effet, ce dernier partit une année en Nouvelle-Zélande à la fin de son apprentissage. Avant de revenir finalement, comme employé dans la fromagerie locale. En 1982, Lisette et Franz se marient. La même année, son époux reprend la fromagerie et c'est tout naturellement qu'elle s'occupe de la partie commerce de l'entreprise. De cette union naîtront deux beaux enfants, Stéphane et Isabelle. En 2002, la santé fragile de son époux les contraint à quitter la fromagerie, mais par la suite, en 2003, Lisette retourne travailler chez *Jean-Pierre*. Belle preuve de loyauté et de fidélité ! En 2010, après le décès soudain de son tendre époux Franz, une douloureuse période de deuil s'en suivit. Entourée de ses proches, Lisette reste toujours active dans *Corté*. Elle s'implique tout spécialement dans la paroisse. A l'heure de la retraite, nous lui souhaitons du fond du cœur beaucoup de plaisir avec ses petits-enfants et quelque peu de repos bien mérité.

| *ta famille, tes amis et cortébert*

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

L'administration formera un(e) employé(e) de commerce

Après avoir renoncé à engager une ou un apprenti cette année, en raison de son implantation dans des locaux provisoires, la Municipalité locale remet au concours une place d'apprentissage pour la rentrée d'août 2021. Au sein de l'administration communale, le(la) futur(e) apprenant(e) pourra se former en tant qu'employé(e) de commerce, en profil E ou M ; rappelons que ce second profil implique la maturité professionnelle intégrée.

Cette formation dure trois ans et les intéressé(es) sont invité(es) à adresser leur lettre de candidature au Conseil municipal (Grand'rue 17, 2606 Corgémont). Ils(elles) n'omettront pas d'y joindre la copie de leur dernier bulletin scolaire.

Le délai de candidature est fixé au vendredi 2 octobre prochain.

Pour tous renseignements, les intéressé(es) s'adresseront à Fabian Burgunder, secrétaire municipal, atteignable au 032 488 10 33 durant les heures de bureau. | *cm*

Bureau fermé

Lundi prochain le 21 septembre, le bureau municipal demeurera fermé durant toute la journée, car il s'agit du Lundi du jeûne. L'administration remercie la population pour sa compréhension. | *cm*

Nouveau commissionnaire

Pierre Gilgen a été nommé officiellement à la commission d'école primaire, où il occupe désormais un des deux sièges UDC vacants jusqu'ici. Cet organe présidé par Pascal Eichenberger compte donc dès à présent 8 membres ; le dernier siège sera probablement repourvu pour le prochain exercice. | *cm*

Délégation

Bernard Tschanz, conseiller municipal, représentera la commune à l'assemblée générale annuelle du Centre de culture et de loisirs imérien, qui se déroulera le soir du 1er octobre prochain à Saint-Imier. | *cm*

Récolte de peintures et autres déchets spéciaux

La Municipalité organise une récolte de déchets spéciaux, le samedi 26 septembre prochain de 8 h à 11 h, sur la place de stationnement proche du terrain de football, à La Courtine. Cette collecte s'adresse aux habitants de Corgémont et de Cortébert exclusivement. Elle sera menée par l'entreprise suisse spécialisée SOVAG Recycling-Service, qui assure une élimination la plus écologique possible de ces substances.

A cette occasion, les habitants pourront apporter leurs restes de peinture, vernis, solvants, colles, résines, produits de nettoyage, acides, lessives, produits chimiques, pesticides et produits phytosanitaires, ainsi que les résidus de nature inconnue. Ils pourront également amener les bombes de spray, les batteries et accumulateurs, les thermomètres et les médicaments.

Important : seules seront admises les quantités provenant des ménages.

La Municipalité rappelle que les points de vente de ces divers substances et matériaux sont tenus, en tout temps, de reprendre les restes et déchets de ce type.

| *cm*

Promotions civiques version pandémie

La pandémie et ses diverses mesures de restriction ont conduit les trois Municipalités de Sonceboz-Sombeval, Cortébert et Corgémont, à renoncer cette année à leur cérémonie de promotions civiques commune. Rappelons que les deux dernières entités collaborent depuis plusieurs années pour cette organisation, tandis que Sonceboz-Sombeval les a rejointes pour la manifestation de l'an dernier.

Chacune des trois administrations choisira ce qu'elle entend entreprendre ou non pour marquer le passage en majorité civique de la volée 2002. Corgémont a pour sa part décidé de maintenir une manifestation en l'honneur de ses habitantes et habitants qui soufflent 18 bougies en 2020.

Les détails exacts du programme seront définis prochainement, en fonction des directives de l'OFSP notamment. | *cm*

La doyenne a 103 ans

Dimanche dernier 13 septembre, Gertrude Schär-Mäder, doyenne de Corgémont, a soufflé 103 bougies au home La Roseraie où elle réside depuis trois ans.

Bien connue au village, Gertrude Schär y a notamment tenu, avec une diligence et une amabilité très appréciées, le dépôt de lampes et fusibles des FMB au poste que tenait feu son époux, jusque dans les années 1970.

Née dans le canton de Fribourg, notre doyenne a passé son enfance dans le canton de Soleure, puis à Cœuve. Avec son époux Werner, elle a vécu à Porrentruy, puis à Bienne et à Corgémont depuis 1948. Le couple a eu deux enfants et Gertrude Schär est aujourd'hui, avec un grand bonheur, plusieurs fois grand-mère et arrière-grand-mère.

Etienne Klopfenstein, maire, et Hermann Liechti, conseiller municipal, sont allés présenter à Gertrude Schär les félicitations des autorités et de la Commune entière ; pour respecter les restrictions de fréquentation du home, dues évidemment à la crise sanitaire, ils se sont rendus à La Roseraie samedi, veille du jour anniversaire.

Avec encore les félicitations et les meilleurs messages de toute la collectivité curgismondaine. | *cm*

Réclame

Placez votre réclame ici

Pour vous démarquer en un clin d'œil
Agence de communication
Logo / Graphisme
Site internet
Campagne publicitaire
Création de stand
Multimédia
www.clin-d-oeil.net

Félicitations à Hermann et Grety
pour vos **60 ans de mariage**
Votre famille

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry, du 22 au 26 septembre: Yannick Salomon, 032 751 28 38, 079 352 38 12.
Prochaine messe: samedi 17 octobre à 18 h, Chapelle de Reuchenette, dans le respect des directives (Covid-19).
Nouvelles dispositions: www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-79522.html
Autres célébrations: se référer à l'Angelus.
Newsletter: pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry: s'inscrire à cdv-communaute-catholique-pery@bluewin.ch.
Visites de la Chapelle: toujours pas au programme.
Location de la salle Sainte-Bernadette: toujours pas ouverte.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA

SAINT-IMIER rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6, case postale 207

Culte: dimanche 4 octobre, 10 h, messe et homélie.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE

VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 19 septembre, 18 h, Corgémont; dimanche 20 septembre, 10 h, Saint-Imier, célébrations œcuméniques du Jeûne fédéral (voir communiqué de l'Accva dans cette édition); mardi 22 septembre, 9 h, Corgémont; jeudi 24 septembre, 19 h, Saint-Imier.
Veilleurs et CdOp: vendredi 18 septembre, 19 h, Saint-Imier.
Forum paroissial: samedi 19 septembre, 17 h à 18 h et 19 h à 20 h, Corgémont.

RÉFORMÉES

AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Rencontre pour tout l'Erguël: samedi 26 septembre, 10 h 30-12 h, Renan, Ancre, suivie d'un apéro. Thème: *La Nature a-t-elle tous les droits?* Infos et inscriptions auprès du pasteur S. Médebielle (smedebielle@bluewin.ch; 079 414 03 60) jusqu'au jeudi 24 septembre.
Ecoute et prière: pour prendre rendez-vous, téléphonez au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à: ecoute@referguel.ch. Infos détaillées sur www.referguel.ch/activites/accompagnements/ecoute-et-priere.
GAPE (groupe d'accompagnement pour personnes endeuillées): prochaines rencontres de café-deuil de 19 h 30 à 21 h 30: 22 octobre à Tramelan, 19 novembre à Reconvilier et 10 décembre à Saint-Imier. Pour tout renseignement: pasteur Richard Riesen, 032 489 17 68, richard.riesen@referguel.ch.

CATÉCHISME DU VALLON DE L'ERGUËL

Séquence de préparation au camp Valdo: mercredi 23 septembre, 16 h-20 h, cure de Villeret, 10H. Prenez un petit casse-croûte avec vous.

PAROISSE RÉFORMÉE

CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Prière œcuménique: chaque mercredi de 19 h 15 à 19 h 40 au temple de Corgémont.
Rencontre des aînés: mardi 22 septembre à 14 h, nous nous retrouverons à la salle de paroisse pour discuter du programme de l'année. Les personnes peuvent venir masquées ou non, selon leur confort. Du désinfectant sera à disposition et les distances respectées.
Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).
Culte: dimanche 27 septembre à 10 h à la chapelle de Cortébert, célébré par Marc Balz.
Service de taxi pour les cultes: si des personnes désirent se rendre au culte, mais n'ont pas de voiture, elles peuvent contacter Christine Brechbühler pour arranger un service de taxi.
Vacances du pasteur: David Kneubühler sera en vacances du 25 au 30 septembre et ne sera pas atteignable pendant cette période.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Kneubühler, 079 823 75 84
david.kneubuehler@referguel.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse:
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse:
E. Hohermuth, 032 963 11 89
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

COURTELARY ET CORMORET

Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).

Maëlle Bader, pasteure,
032 944 11 63, 076 713 39 55
(aussi SMS et WhatsApp)
maelle.bader@referguel.ch

Philippe Hauri, président,
079 271 99 10,
philippe.hauri@bluewin.ch

Annelise Stieger, secrétaire,
079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Réservation de la salle de paroisse:
Raymond Béguelin, 078 617 57 61,
raybeg@me.com

PAROISSE RÉFORMÉE

LA FERRIÈRE

Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).
Conseil de paroisse: mardi 22 septembre, cure, 8 h 30.
Mesures sanitaires: appliquées selon les directives du moment.
Rencontre pour tout l'Erguël: se référer à l'agenda commun ci-contre
Pour une écoute, un entretien, un partage, une prière etc.: les entretiens téléphoniques étant pour le moment privilégiés, le pasteur est à votre écoute au 079 414 03 60 pour quelque demande que ce soit.
Recherche bénévoles: l'assemblée d'automne du Synode de l'arrondissement de l'Eglise réformée Berne-Jura-Soleure aura lieu à La Ferrière le samedi 7 novembre. Pour divers travaux de mise en place et de service, la Paroisse cherche encore des personnes bénévoles disponibles le vendredi 6 novembre l'après-midi, le samedi 7 novembre de 11 h 30 à 14 h, puis dès environ 16 h pour des travaux de rangement. Personnes de contact: Pierrette Wäfler 032 961 15 81, Ruth Beausire 032 961 13 05. Un grand merci d'avance pour votre aide.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81
ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

PÉRY rue du Collège 12

Culte du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre, 10 h, à Péry. Officiant: Daniel de Roche. Offrande en faveur de Pain pour le prochain – soutien aux populations dans les pays pauvres du Sud touchées par les changements climatiques.
Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Saint-Imier.
Fruits TerrEspoir: livraisons le 30 septembre à Péry et Vauffelin, le 1er octobre à Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 22 octobre.

032 485 11 85
(lu: 13 h-17 h 30, ve: 7 h 45-11 h 30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres:
permanence au 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme:
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE

RENAN

Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).
Conseil de paroisse: lundi 21 septembre, Ancre, 20 h.
Rencontre pour tout l'Erguël: se référer à l'agenda commun ci-contre.
Mesures sanitaires: appliquées selon les directives du moment.
Pour une écoute, un entretien, un partage, une prière etc.: vous pouvez joindre le pasteur au 079 414 03 60.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

SAINT-IMIER

Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).
Femmes protestantes: la Baratte vous accueille chaque vendredi de 9 h 30 à 11 h, salle de la cure, pour le café-croissant.
Après-midi récréatif des aînés: mardi 29 septembre de 14 h 30 à 17 h 30 à la cure.
Coin-méditation à la collégiale: tout nouvellement aménagé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7 h à 17 h. Vous y trouverez des brochures et des Bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.
Nous restons à votre service: le déconfinement est en route, mais la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile. Nos encouragements à tous!

Plan annuel des cultes disponible
sur le présentoir de la Collégiale,
dans les locaux de la cure,
et peut être envoyé sur demande
au 032 941 37 58,
ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Aumônerie des homes,
renseignements: Laure Devaux
Allisson, 076 438 02 09,
laure.devaux@referguel.ch
et David Kneubühler, 079 823 75 84,
david.kneubuehler@referguel.ch

Pasteur: Macaire Gallopin,
076 740 82 50,
macaire.gallopin@referguel.ch

Permanence téléphonique
pour les services funèbres:
le pasteur de service peut être atteint
au numéro 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).
Catéchisme cycle I, 3H-6H: les rencontres reprendront le 30 octobre. Dates et infos: www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval/activites.
Accompagnement du pasteur: si vous souhaitez un accompagnement spirituel, une prière, un entretien, une information, vous pouvez faire appel au pasteur Richard Riesen, qui se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. N'hésitez pas à le contacter.

Téléphone de piquet de l'Erguël,
services funèbres: 0800 225 500

Richard Riesen, pasteur (42 % dans la paroisse et 13 % dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26, richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE

SONVILIER

Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).
Assemblée de paroisse: vendredi 18 septembre à 20 h à la Maison de paroisse.
Site internet: le site internet des paroisses de l'Erguël s'enrichit régulièrement de vidéos, mini-cultes, méditations, textes et poésies. A découvrir sur www.referguel.ch.

Alain Wimmer, pasteur, 079 240 63 16
(aussi SMS et WhatsApp),
alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse:
Beatrix Ogi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse:
Mélanie Walliser Stevens
077 429 74 59
location@paroissesonvilier.ch

Permanence des services funèbres:
0800 225 500

www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN

TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Gottesdienst: 20.9. um 10 Uhr in Moutier.

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE

TRAMELAN

Culte du Jeûne Fédéral: dimanche 20 septembre, 10 h, église, culte avec la pasteure Liliane Gujer. Collecte: Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Taxi: s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 077 520 48 93.
Groupe JADER: samedi 19 septembre, sortie annulée.
Catéchisme cycle 1: samedi 19 septembre, maison de paroisse, 5H et 6H de 9 h-10 h; 3H et 4H de 10 h 15-11 h 15. A 11 h 15 maison de paroisse, séance avec les parents dont les enfants débutent la 3H; Resp.: Ch. Châtelain, 078 641 79 60.
Conseil de paroisse: jeudi 24 septembre, 19 h 30, maison de paroisse.
Avis: jusqu'au 27 septembre, le secrétariat est en relâche; pour toute question ou pour un rendez-vous, merci de contacter la présidente de paroisse, E. Hiltbrand au 079 717 05 39, courriel: presidence.tramelan@par8.ch.

Services funèbres:
permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

VILLERET

Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).
Prière matinale: mardi 22 septembre, 6 h 30-7 h à l'église de Villeret.
Repas des aînés: journée spéciale le 22 septembre, vous pouvez vous inscrire pour le repas au 078 822 35 34 ou au 032 944 12 24 jusqu'au 18 septembre.

Heures d'ouverture bureau:
vendredi matin 8 h-11 h

Présence pastorale:
mercredi, jeudi et permanence
au bureau le vendredi matin

Services funèbres et urgences:
0800 225 500

villeret@referguel.ch
www.referguel.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST

CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte de partage: dimanche 20 septembre à 10 h.

www.gfc.ch

ÉGLISE MOUVEMENT

ORVIN Le Crêt 2

Culte: dimanche 20 septembre, à 10 h sur place. Programme pour les enfants.
Coronavirus: afin de respecter les mesures instaurées par nos autorités, le port du masque durant le culte est obligatoire.

www.eglisemvmnt.ch

ÉGLISE DU ROC

SAINT-IMIER Jacques-David 12

Anti-Zone: vendredi 18 septembre de 19 h à 21 h 30, rencontre pour les ados de 13 ans et plus. Soirée spéciale avec un invité. Pour infos: 079 403 84 50.
Retrouvaille du Groupe de Jeunes: samedi 19 septembre à 20 h. Bienvenue à tous! Pour infos: 079 216 25 11.
Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).
Autres activités: prendre contact avec le pasteur, 032 941 58 25.
Service d'entraide: disponible pour tous. Ecoute, partage, coup de main et prière: Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA

SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte œcuménique du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h (voir communiqué de l'Accva dans cette édition).
A votre disposition: le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

Bertrand Mathys, pasteur,
032 941 49 67
www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE

SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 20 septembre, 10 h, David Weber. Ecole du dimanche et garderie.
Club d'enfants: jeudi 24 septembre, 12 h.
JAB junior: vendredi 25 septembre, 19 h.

David Weber, pasteur
dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE

SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Service religieux: dimanche 20 septembre à 9 h 30. Mercredi 23 septembre à 20 h. Les mesures de protection sont en vigueur. Les services religieux peuvent être suivis par vidéo (IPTV): le dimanche à 9 h 30, http://skipa.tv/channels/geneva/

Nom d'utilisateur: daswort
Mot de passe: dreiineinz

Les changements de dernière minute, et autres informations en ligne: www.nak.ch

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS

SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte: dimanche 20 septembre à 10 h, message biblique de Marino Junod. Ecole du dimanche.
Rencontre de prière: mardi 22 septembre à 20 h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG

TRAMELAN

Culte du Jeûne fédéral: dimanche 20 septembre à 10 h à La Chaux-d'Abel, groupe juniors, garderie.
Réunion de prière: lundi 21 septembre à 20 h à la rue des Prés.
Marcher, méditer et prier: mardi 22 septembre à 8 h 30 à la rue des Prés.
Moment de prière et de silence: mardi 22 septembre à 13 h 30 à la rue des Prés.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT

TRAMELAN Grand-rue 58

Prière: dimanche 20 septembre, 9 h, prière.
Culte: dimanche 20 septembre, 9 h 45, culte, rencontre enfants, garderie, message: Pascal Donzé.
Prière 29B12: lundi 21 septembre, dès 19 h 30, nous prions pour vous.
Prière: mardi 22 septembre, 9 h.
Danse: jeudi 24 septembre, 19 h 30.

P. et M. Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER

TRAMELAN Grand-rue 116
entrée: face à Albert Gobat 15

Chrysalide: vendredi 18 septembre 17 h 30, groupe RécréAction, à 19 h, groupe CréAction, à l'EEMT, Tavannes.
Groupe de jeunes: samedi 18 septembre, 20 h, à Tavannes dans les locaux de l'Eglise de la FREE.
Culte: dimanche 20 septembre, 9 h 30, culte café-croissants avec partages sur la 2e partie du livre *E100 Jésus* (Le besoin d'un Sauveur).

Conseil Pastoral:
Hugues Jobin, 032 487 60 38

032 487 32 17
egliseduﬁguier@gmail.com
www.egliseduﬁguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE

TRAMELAN rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 20 septembre, 9 h 30 avec Daniel Molla, garderie et école du dimanche.
Conseil d'église: mardi 22 septembre, 18 h 15.
Etude biblique: mardi 22 septembre, 20 h avec Etienne Grosrenaud.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE

LA CHAUX-D'ABEL

Culte du Jeûne avec Sonnenberg: dimanche 27 septembre, 10 h à la Chapelle la Chaux-d'Abel.

www.chaux-dabel.ch/agenda

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER

rue du Vallon 28

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)

CLEAN UP DAYS

Pari réussi dans les villages de Courtelary, Cormoret et Villeret

Les cantonniers du jour ont nettoyé les bords de routes et trottoirs

Les photos parlent d'elles-mêmes, c'est une réussite pour la première édition des Clean Up Days organisés dans les villages par le SEL de la Suze.

Vendredi 11 septembre, ce sont plus de 200 élèves, du primaire au secondaire, qui ont ratissé leurs villages respectifs. Au total, 14 sacs de 35 lt ont été remplis de papiers, plastiques, cannettes, verres et ferrailles, mais ce qui a le plus marqué les esprits des jeunes, c'est le nombre de mégots de cigarettes collectés, surtout quand on sait qu'un mégot met entre 2 et 5 ans à se décomposer!

Samedi, c'était au tour des habitants des 3 villages d'être invités à enfiler gilets et gants. Grâce à l'efficace organisation et coordination des membres du SEL de la Suze, ce sont 36 personnes (petits et grands) qui ont formé des groupes afin de nettoyer les abords de la route cantonale, ainsi que les trottoirs dans les villages. Et 6 sacs de 35 lt de déchets en tout genre sont venus compléter la *récolte* de la veille.

Une collation avec pains et chocolats gracieusement offerts par la boulangerie chez Jean-Pierre et Camille Bloch attendait les cantonniers du jour au retour de leur *tournée*.

L'équipe du SEL (Système d'Echanges Local) tient à remercier chaleureusement tous les élèves, professeurs, habitants et communes pour leur investissement; cela a permis à chacun, tel le Colibri dans la légende, de faire sa part pour aider notre Planète Terre.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour l'édition 2021 des Clean Up Days, avec espérons-le, plus de monde présent et moins de sacs poubelles à l'arrivée.

N'oubliez pas que pour vous aider gratuitement dans vos démarches administratives, vos courses, pour offrir une seconde vie à vos vêtements ou vos objets, etc. vous pouvez passer par le SEL (Système d'Echanges Local). A coup sûr, vous trouverez preneur ou réponse tout près de chez vous! N'hésitez pas à nous écrire à seldelasuze@gmail.com pour en savoir plus, ou à venir nous rencontrer le premier jeudi de chaque mois. | *sel de la suze*

CORMORET

La Nuit du conte chez vous

La version 2020 de la Nuit du Conte sera covid-compatible à Cormoret. Un conteur se déplacera de foyer en foyer pour délivrer histoires et légendes.

Le pari est osé. Dans le contexte actuel, comment proposer un événement comme la Nuit du conte, tout en assurant les mesures de distanciation physique nécessaires? Organisatrices de cette animation au niveau local, les responsables de la bibliothèque, sur une idée soufflée par le conteur Jean-François Coppel, ont trouvé une solution. Elles mettent sur pied une manifestation sous une tout autre forme que l'habituel rendez-vous qui réunit, chaque année à Cormoret, une septantaine de personnes dans une grange du village.

A Cormoret, l'édition 2020 de la Nuit du conte sera covid-compatible. Afin d'éviter une trop importante concentration de personnes en un même lieu, ce n'est pas le public qui est invité à rejoindre un conteur, mais l'inverse. Comme au temps jadis, où les baladins se déplaçaient de foyer en foyer pour dérouler leur lot d'histoires et de légendes, Jean-François Coppel se rendra auprès des familles qui se seront annoncées partantes pour accueillir l'événement chez elles.

Solution décentralisée

Pas un seul grand rendez-vous, mais plusieurs petits. Le vendredi 13 novembre, entre 18h et 20h, le conteur du village aura la possibilité de se rendre en cinq lieux différents, essentiellement sur Cormoret. L'idée est que chaque foyer inscrit pour l'accueillir s'engage à inviter un certain nombre de personnes, en fonction de la place à disposition et de la possibilité de respecter les mesures sanitaires liées au coronavirus. Les spectateurs devront pouvoir être installés confortablement, de préférence en intérieur, ou du moins à l'abri de la pluie et des courants.

A chaque étape, Jean-François Coppel délivrera un seul conte, dont le titre aura été tiré au sort par le public du lieu. Après avoir entraîné ses spectateurs dans des mondes imaginaires, il laissera aux familles accueillantes une histoire. A charge pour elles de la raconter après le passage du conteur, persuadé qu'*on n'a pas toujours besoin d'une conteuse ou d'un conteur pour raconter une histoire, mais simplement de savoir lire.*

Au stade actuel, à deux mois de la Nuit du conte, les inscriptions ne sont pas encore ouvertes. Les modalités seront précisées dans un prochain communiqué.

En attendant, toute information complémentaire peut être obtenue auprès de Jean-François Coppel, au 078 907 92 32. | *nh*

CORMORET

Ouverture aux réfugiés

Michel Oeuvray remet la cinquantaine de signatures à la conseillère municipale Valérie Jenzer

Samedi, les autorités communales de Cormoret par leur nouvelle conseillère municipale Valérie Jenzer, ont reçu une pétition signée par près de 10% de la population, en faveur de l'accueil dans le village de réfugiés mineurs non accompagnés provenant de camps des îles grecques.

Une cinquantaine de citoyens ont en effet paraphé une pétition mise sur pied par le Comité européen pour la Défense des Réfugiés et Immigrés, qui a son siège à Bâle, et que l'on peut retrouver sous www.evacuer-maintenant.ch. Cette pétition remise au Conseil municipal sera transmise par ses soins au Conseil fédéral.

Deux signataires se sont dits prêts à offrir un lieu d'hébergement.

Il s'agit ainsi d'inviter les autorités fédérales à accepter un contingent plus important de ces 5000 enfants et adolescents livrés à eux-mêmes (sur plus de 18000 réfugiés au total). Ces camps sont le lieu d'atrocités inouïes pour ces jeunes personnes. Les tentatives de suicide ou les situations de détresse sont légion. Nourriture avariée, promiscuité, violence sexuelle, rats, immondices: les organisations humanitaires sur place décrivent une situation inimaginable.

La Suisse a accueilli dans un premier temps seulement 23 de ces jeunes migrants, et 20 de plus la semaine dernière. Ce nombre qualifié de ridicule par les pétitionnaires se doit d'être augmenté de manière substantielle, par simple principe d'humanité et de solidarité.

Nous savons, alors nous devons agir. | *pour les pétitionnaires, michel œuvray*

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS

Ruisseau des Faverges

Suite à l'acceptation du Plan d'aménagement des eaux des Faverges lors de l'assemblée communale du 29 juin dernier, le Conseil municipal annonce que les travaux nécessaires pour réaliser le nouvel aménagement du ruisseau des Faverges, vont débuter cet automne. | *cm*

Qualité de l'eau

C'est avec satisfaction que le Conseil municipal a pris connaissance du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 24 août à la rue Principale 24. Température mesurée in situ: 13,2°C; Escherichia coli / germe(s)/100ml: 0; Entérocoques / germe(s)/100 ml: 0; germes aérobies / germe/ml: 1. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. | *cm*

Jubilaires

Cette année, la commune compte trois jubilaires au sein de son personnel. En effet, Catherine Zbinden, bibliothécaire, a fêté 20 ans de service le 1er août dernier, Thierry Sartori, secrétaire communal, 20 ans le 1er juillet et Eric Stengel, voyer, comptera 10 ans de service le 1er décembre prochain. Le Conseil municipal félicite et remercie ses fidèles collaborateurs. | *cm*

Bureau fermé

Le lundi 21 septembre, l'administration communale sera fermée en raison du congé du Lundi du Jeûne fédéral. | *cm*

Bureau de vote

Vont faire partie du bureau de vote du dimanche 27 septembre, Dominique Lachat, Simone Müller, Julia Seipelt et Simon Rossel. | *cm*

CORMORET AVIS OFFICIELS

Petit permis de construire

Après les formalités d'usage, des petits permis de construire ont été accordés à:

Mathieu Eggler et Sabine Schaller pour l'installation d'une pompe à chaleur aux Nioles 24, parcelle 617, zone H 2.

Obada Elaian pour des transformations intérieures et l'aménagement d'un conduit de fumée sur le toit à Vieille-Route 2, parcelle 43, zone Village ancien.

Jean-Pierre Helbling pour l'installation d'une pompe à chaleur aux Nioles 22, parcelle 596, zone H 2.

Martine Meyer pour la pose d'une cabane de jardin au Chemin du Torrent 4, parcelle 169, zone H 2.

Michel Oeuvray pour la pose d'une pompe à chaleur à Vieille-Route 18, parcelle 85, zone Village ancien. | *cm*

WWW.BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

JURA BERNOIS TOURISME

Le Salaire de la Suze revient pour la 8e saison

Après un grand succès rencontré lors des années précédentes, Jura bernois Tourisme lance la 8e saison de la visite-spectacle *Le salaire de la Suze* à Courtelary. Avec guides et comédiens, cette offre culturelle originale propose de remonter le temps sur les traces des travailleurs d'antan.

L'offre développée par le Parc régional Chasseral et Mémoires d'Ici a été reprise en 2017 par Jura bernois Tourisme afin d'en faire un véritable produit touristique. Le Salaire de la Suze sera joué, en 2020, à 4 occasions. Trois représentations se dérouleront en français et une en allemand.

La prochaine représentation aura lieu le dimanche 27 septembre (en français). A 14h15, précisément, sur la Piazza devant l'entrée de CHEZ Camille Bloch, il sera l'heure de partir sur les traces des travailleurs d'antan pour revivre les grandes heures industrielles et artisanales du Vallon de Saint-Imier. Un guide, un comédien et de multiples surprises: un concept original qui ne cesse de séduire les curieux de la région et au-delà.

La visite spectacle peut être réservée sous forme d'offre combinée (Salaire de la Suze + Parcours découverte CHEZ Camille Bloch ou Salaire de la Suze + Collation au Bistrot CHEZ Camille Bloch). Un forfait famille complète également l'offre.

Grâce au Parc régional Chasseral et à Mémoires d'Ici, ce type d'événements culturels mettant en valeur le patrimoine régional permet de renforcer l'attractivité de la région dans un cadre de développement durable et de donner une visibilité à l'important travail scientifique et historique réalisé à l'échelle régionale.

Le soutien local à ce projet est une composante essentielle. La participation active de partenaires de la région (Boulangerie Chez Jean-Pierre, Espace Nicolas Béguelin, Usine Langel) démontre l'ancrage très fort de ce projet au sein de la commune de Courtelary. Jura bernois Tourisme remercie également les sponsors locaux, en particulier Clientis Caisse d'Epargne Courtelary (sponsor or), ainsi que VOH SA, la Municipalité de Courtelary et Camille Bloch qui soutiennent le projet.

Le départ a lieu sur la Piazza devant l'entrée de CHEZ Camille Bloch à Courtelary. La réservation est obligatoire jusqu'au vendredi 25 septembre à midi auprès de Jura bernois Tourisme. Le paiement s'effectue au centre visiteur CHEZ Camille Bloch le jour de la visite.

Prix: 28 fr. adulte / 26 fr. AVS, AI, étudiant / 18 fr. enfant jusqu'à 16 ans. | *mp*

Programme 2020 à dates fixes

En francais

Dimanche 27 septembre de 14h15 à 16h30
Dimanche 25 octobre de 14h15 à 16h30

Visites pour les groupes

Il est toujours possible d'organiser une visite-spectacle sur demande pour les groupes.
Renseignements: Jura bernois Tourisme (032 494 53 43) ou info@jurabernois.ch

COPIL DE FUSION DES COMMUNES DU HAUT-VALLON

Une voix qui porte et nous fera entendre à l'échelle du canton et de l'Arc jurassien

Notre modestie naturelle ne doit pas occulter les multiples atouts de notre région, qu'ils relèvent des secteurs primaire, secondaire et même tertiaire. Richesse du tissu industriel et de formation, diversité et vigueur des entreprises agricoles, qualité de vie incomparable, paysages enviés et biodiversité encore généreuse: le Vallon n'a rien d'une terre de seconde zone et il mérite de jouer un rôle significatif dans le concert des villes régionales, voire des villes romandes. En réunissant cinq localités, la future commune d'Erguël peut nous assurer enfin ce rôle à notre mesure.

Avec près de 10000 habitants, la nouvelle commune sera démographiquement la première du Jura bernois et la 20e des 342 communes bernoises actuelles. Pour comparaison, Cormoret occupe aujourd'hui le 267e rang cantonal, Renan le 203e, Sonvilier le 172e, Courtelary le 151e et Saint-Imier le 38e.

D'aucuns apprécient la petitesse numérique de nos collectivités, le fait de se connaître tous ou presque; au contraire de l'anonymat régnant dans les grandes cités, cette taille modeste constitue une très bonne raison de demeurer ou de venir s'établir ici. Or cette richesse ne souffrira en rien de la fusion des communes. Les habitudes de vie se moquent bien des questions administratives.

En créant une grande commune politique, on ne modifiera nullement l'existence quotidienne de ses habitants, lesquels continueront pour la plupart à se réclamer de leur village.

En termes de défense des intérêts de chacun, la petitesse est par contre un handicap certain...

Des chiffres, mais pas seulement!

Les données démographiques sont effectivement bien plus significatives qu'il n'y paraît. Avec ses près de 10'000 habitants, Erguël atteindra la masse critique pour être traitée d'égale à égale par les entités de grandeur comparable, au sein du canton de Berne. Sa voix portera nettement plus clairement les revendications de sa population, que ce soit auprès des autorités cantonales ou dans le concert plus vaste de l'Arc Jurassien.

A ce sujet, plus personne n'ignore aujourd'hui que l'espace Bejune (Berne, Jura, Neuchâtel) couvre une zone à la communauté de destin reconnue. En devenant plus forte au cœur de cet espace, Erguël contribuera indéniablement à défendre mieux et positionner plus favorablement l'Arc jurassien en Suisse romande et à l'échelle transfrontalière.

Erguël sera une commune romande qui compte, peut-être même jusqu'aux yeux de l'Arc lémanique.

Un plus pour les entreprises

En se positionnant mieux sur l'échiquier, le Haut-Vallon de Saint-Imier favorisera son tissu industriel hautement technologique. Sur ce tremplin mieux visible, le secteur secondaire régional se fera plus facilement connaître et devra consacrer moins d'énergie à convaincre les employés dont il a besoin d'une part, à s'enrichir de nouveaux entrepreneurs ou investisseurs d'autre part.

Le terreau est indubitablement fertile, dans nos communes, en matière de formation, de qualification professionnelle et même de collaborations potentielles interbranches. Encore faut-il le faire savoir loin à la ronde, ce qui sera d'autant plus aisé d'une voix unique.

Une chance pour les autres secteurs

Les professionnels des secteurs primaire et tertiaire auront tout à gagner eux aussi d'une commune plus solidement profilée.

Qu'ils soient agriculteurs et/ou éleveurs, qu'ils élèvent et/ou transforment les produits de la terre, qu'ils les commercialisent directement ou doivent travailler avec des intermédiaires, tous les professionnels du secteur primaire peuvent espérer se faire mieux entendre, auprès des autorités cantonales et fédérales spécialisées, s'ils appartiennent à une collectivité forte et estimée. Une région à la voix énergique soutient plus efficacement les siens, dans tous les domaines.

Dans le secteur tertiaire, les acteurs du tourisme ont tout intérêt – et l'économie locale avec eux! – à pouvoir se réclamer d'une collectivité unie, connue et reconnue, qui portera un programme d'activités douces et adaptées à la région. L'Espace découverte Energie représente un exemple concret de ce qu'il est possible de mettre en place dans ce domaine, lorsqu'on regroupe des forces diverses.

Mobilité gagnante

Un domaine en particulier concerne aussi bien la population en général, toutes générations confondues, que les divers secteurs économiques; on pense évidemment à la mobilité, où le maintien de la ligne ferroviaire Bienne-La Chaux-de-Fonds – et d'un horaire satisfaisant pour les écoles comme pour les travailleurs et les touristes –, sera bien plus efficacement défendu par une grande commune! | *copil*

Stérile concurrence

Outre les avantages en termes d'images et de communication/revendication, le fait de s'unir permettra de renoncer à une concurrence parfaitement stérile et même parfois nocive. Dans tous les domaines économiques, la logique tendance actuelle veut que chaque commune tente d'attirer à elle les nouvelles industries, les nouveaux commerces et les potentiels habitants qui augmenteront la masse fiscale engrangée pour faire fonctionner les services à la population. Les efforts et les préoccupations induits chargent inutilement les administrations et les organes exécutifs ou législatifs locaux. Pire: cette concurrence stérile engendre parfois un véritable *dumping* nocif pour toute la région. La fusion mettra un terme immédiat à ce genre de dérives bien compréhensibles lorsqu'il s'agit de faire tourner un ménage communal.

Et même lorsqu'elles collaborent, les communes perdent de l'énergie. Dans les syndicats ou autres organismes, chacune doit être représentée, chacune doit étudier les dossiers, chaque délégué ou représentant doit rapporter à son Exécutif. En fusionnant, elles s'accordent à confier chaque sujet à un panel de spécialiste(s) choisi(s). | *copil*

A l'agenda public de la fusion

On rappellera que le quotidien régional Journal du Jura organise le vendredi 30 octobre prochain, en soirée, un débat contradictoire et public, consacré au projet de fusion des communes du Haut-Vallon. C'est à Sonvilier qu'est d'ores et déjà donné rendez-vous à la population concernée, qui pourra entendre quatre débatteurs confronter leurs arguments, deux d'entre eux étant convaincus par la fusion, deux autres opposés à ce mariage. Par ailleurs, entre la mi-octobre et la mi-novembre, les maires des cinq communes concernées par la fusion, lesquels forment rappelons-le le Comité de pilotage (CoPil), tiendront autant de rendez-vous informels, placés sous la bannière *café-fusion*. Dans chacune des localités, une telle rencontre permettra aux habitants de venir poser toutes leurs questions, à leur maire et à ses collègues du CoPil, dans une ambiance détendue et conviviale. Une occasion précieuse d'en savoir davantage, d'exprimer ses doutes, de comprendre vraiment tous les tenants et aboutissants de ce processus.

Le programme exact de ces rendez-vous vous sera précisé tout prochainement. | *copil*

Informations sur le projet de fusion: www.avenir-vallon.ch

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS

Rebelle-toi, il pleut des cailloux !

Spectacle créé dans le cadre d'éviDanse par la compagnie CoBalt

La nouvelle production *Rebelle-toi, il pleut des cailloux !* de Rébecca Spinetti, a pour thème notre attitude face aux informations que l'on reçoit (écologie, politique ou encore la santé...) et pour lesquelles nous ne savons que penser, car beaucoup d'entre elles nous orientent dans une direction voulue, d'autres dévoilées de manières subtiles que l'on entend à peine... Comment conscientiser ce flux d'informations pour transformer notre environnement et nos habitudes ? Les mots percutants du rap et la musicalité des voix des acteurs vont amener les danseurs à transformer nos valeurs et nos croyances, en gagnant la liberté de s'exprimer positivement pour un changement.

L'aboutissement

Le processus de création de ce spectacle dans le cadre d'éviDanse est au bénéfice d'un programme de médiation en trois étapes. La première a eu lieu l'année passée à l'issue d'une semaine de résidence au CCL où une présentation du travail accompli avait été proposée au public. Une deuxième étape a été réalisée à l'Espace culturel du Café-du-Soleil en septembre. Là aussi, après une période de résidence, une présentation des étapes de création, du processus de travail, des extraits de la pièce et une discussion avec le public ont été proposées le 11 septembre dernier à Saignelégier. Pour clore la série, un bord de scène sera partagé au CCL le 25 septembre après la représentation du spectacle, alors finalisé. Une belle opportunité de suivre l'évolution de la création d'un spectacle.

| *pad*

Vendredi 25 septembre à 20 h 30
Entrée 25 fr. /18 fr. (réductions)/
12 fr. (moins de 20 ans)

Centre de Culture et Loisirs
Marché 6, 2610 Saint-Imier
Tél. 032 941 44 30
information@ccl-sti.ch
www.ccl-sti.ch

Réclame

CARROSSERIE SUISSE
Carrosserie MONT-SOLEIL SARL
Eric Pierre
Carrosserie - Peinture
Réparation toutes marques voiture de remplacement
Pare-brise
2610 Saint-Imier
Tél 032 941 49 41
Natel 079 549 65 75
E-mail: pierre.e@bluewin.ch

MUSÉE DE SAINT-IMIER

Visite commentée tout public

Dimanche 20 septembre à 14 h 30, le Musée de Saint-Imier vous invite à découvrir l'exposition temporaire *Histoires d'Os*. Remonter le temps dans les grottes du Jura.

Emmenés par Michel Blant, commissaire de l'exposition et responsable du secteur paléontologie de l'Institut suisse de spéléologie et karstologie, vous remonterez dans le passé, il y a plusieurs dizaines de milliers d'années, à la découverte des mammifères qui parcouraient le Jura à la préhistoire.

Durée totale : env. 45 min.

Tout public : sur inscription au 032 941 14 54 ou au musee@saint-imier.ch, max. 10 personnes. Covid-19 : port du masque obligatoire.

Le déroulement de cet événement est soumis aux décisions fédérales relatives à l'épidémie de coronavirus. En cas d'annulation, les participants seront avertis par email. Tarif : gratuit.

Remarque : en raison de la configuration du Musée, l'exposition n'est accessible que par un escalier. | *com*

ACCVA

Culte œcuménique du Jeûne fédéral 2020

A l'occasion du Jeûne fédéral, les chrétiens de plusieurs communautés du Vallon se rassemblent pour un culte commun qui demeure un temps œcuménique essentiel dans notre région. Cette année, la journée nationale de repentance, de jeûne et d'action de grâce est placée sous le signe des sentiments qui nous ont portés durant la pandémie du coronavirus, qui a provoqué en même temps une épreuve spirituelle.

Le comité de préparation et d'animation de l'Action commune des chrétiens du Vallon (Accva) prévoit ainsi une forme *extraordinaire* qui permettra d'accueillir un maximum de personnes au culte, tout en respectant les mesures de protection recommandées.

Le culte se déroulera en trois endroits, le dimanche 20 septembre, à 10 h à Saint-Imier, en la collégiale, l'église catholique chrétienne et l'église catholique romaine. | *sm*

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

Clean-up day 2020 : pas moins de 165 élèves mobilisés

Après avoir ramassé l'équivalent d'une dizaine de sacs de déchets en tous genres, une partie des élèves de l'école secondaire pose en compagnie du conseiller municipal Marcel Gilomen dont le département est en charge du clean-up day.

Comme le veut la tradition, la Municipalité de Saint-Imier a organisé vendredi 11 septembre des activités à l'attention des écoles primaire et secondaire de la commune dans le cadre du clean-up day. L'objectif de cette journée consistait à sensibiliser les élèves à la problématique du littering et des déchets en général.

Covid-19 oblige, le programme a dû être allégé par rapport aux années précédentes. Les quelque 90 enfants de l'école primaire concernés par l'opération ont participé à une chasse au trésor dans les rues de Saint-Imier. De leur côté, 75 élèves de l'école secondaire, armés de pinces, gants et sacs, ont pris part à un vaste ramassage de déchets disséminés dans le domaine public.

Après avoir parcouru les rues de la bourgade, ils ont ramené une dizaine de sacs de détritus en tous genres. «Ils ont ainsi pu s'apercevoir que des petits gestes individuels apparemment anodins prennent rapidement une ampleur plus importante lorsqu'ils sont répétés par un grand nombre de personnes qui donnent au final une mauvaise image de notre ville», commente Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité. | *cm*

On patine à nouveau à Saint-Imier

La Clientis Arena a rouvert ses portes cette semaine. Dans un premier temps, la glace sera à disposition des clubs uniquement. Le patinage public, lui, reprendra le jeudi 1er octobre prochain.

Des mesures de précaution ont été prises pour faire face à la situation sanitaire liée au coronavirus. La Municipalité de Saint-Imier remercie les visiteurs de les respecter strictement. Elle souhaite une bonne saison à tous les hockeyeurs, patineurs, accompagnants et supporters. | *cm*

Nonagénaire

Le 11 septembre dernier, le conseiller municipal Olivier Zimmermann et le chancelier Beat Grossenbacher se sont rendus à la rue du Soleil 30 pour célébrer le 90e anniversaire de Lucienne Brin. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. | *cm*

Bassin de natation couvert : accès limité à partir du 22 septembre

Un bassin de natation flambant neuf! Malheureusement, au vu de la situation sanitaire actuelle et des mesures de protection à prendre, il restera fermé au public pour une durée indéterminée.

Après une belle saison estivale à la piscine en plein air, où tout a été mis en œuvre pour la protection des visiteurs, le Service bâtiments et infrastructures sportives se réjouissait d'accueillir les nageurs dans un écrin tout neuf dans le complexe des halles de gymnastique. Il doit malheureusement déchanter. Le bassin couvert rouvrira bien le 22 septembre prochain, mais il ne sera pas accessible au public jusqu'à nouvel avis.

Trop exigus, les lieux ne permettent en effet pas de mettre en place des flux séparés pour les usagers. Les contraintes imposées par les autorités sanitaires sont par ailleurs trop lourdes pour accueillir tout un chacun en toute sécurité. Il faudra attendre un assouplissement des mesures de protection pour espérer une ouverture normale des installations.

Indemnisation à certaines conditions

Selon des plages horaires dûment réservées, le bassin couvert sera toutefois accessible aux sociétés locataires et aux écoles.

Les utilisatrices devront néanmoins remettre un plan de protection au service communal responsable. Quant aux mesures agréées, elles devront être scrupuleusement respectées.

Une indemnisation est prévue pour les adultes domiciliés à Saint-Imier, titulaires d'un passsport acquis entre le 1er octobre 2019 et le 10 septembre 2020. Sur présentation de l'abonnement et d'une pièce d'identité, ils pourront retirer un bon CIDE d'une valeur de 20 francs à la caisse municipale, rue Agassiz 4, 2e étage. | *cm*

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI

Ecole ménagère Le Printemps à Saint-Imier (1905-1906)

Fondée en 1895, l'école ménagère avait pour buts statutaires de « donner aux jeunes filles suisses des cours de cuisine et d'économie domestique leur permettant d'acquérir les connaissances indispensables pour la bonne tenue d'un ménage » et de « fournir aux jeunes filles de la Suisse alémanique l'occasion d'apprendre la langue française ». Les enseignements proposés suscitant de moins en moins d'intérêt, l'école ferma ses portes en 1991.

Photographe : Edouard Senn, Saint-Imier
© Mémoires d'Ici, Collection Musée de Saint-Imier

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

N'oubliez surtout pas de voter !

Les autorités municipales rappellent aux électrices et aux électeurs de la localité qu'en parallèle aux cinq objets fédéraux soumis à leur verdict le dimanche 27 septembre prochain, il leur est présenté deux objets communaux de grande importance. Le menu est donc copieux et mérite amplement une très forte participation.

Le Plan de quartier valant permis de construire pour le Parc éolien des Quatre Bornes, prévu en partie sur notre territoire et en partie sur celui de la commune voisine de Val-de-Ruz, est en effet dépendant de votre avis. Ce sujet est d'actualité et important, à l'heure où le tournant énergétique est sur toutes les lèvres.

Le crédit de 2 millions et 685 000 francs, destiné au PGA (Plan général d'alimentation en eau et élimination des eaux claires parasites), constitue un objet non moins important pour notre collectivité. Il aura en effet des incidences profondes sur l'avenir de Sonvilier, en définissant la remise en état de son réseau d'eau et la valorisation des sources pour les années à venir.

Conséquemment, les autorités invitent chaleureusement les électeurs et les électrices à participer massivement au scrutin du 27 septembre.

Il est important que des décisions aussi essentielles soient prises par une grande part des citoyennes et citoyens, afin que l'avenir dessiné à travers elles reflètent bien les vœux de la population.

Merci de vous déplacer dimanche ou de glisser préalablement votre enveloppe de vote dans la boîte de la Municipalité. | *cm*

Merci de ramasser

Afin de maintenir la propreté dans les rues du village, nous rappelons aux propriétaires de chiens ou de chevaux que les déjections de leur animal doivent être ramassées et éliminées par leurs soins. Nous comptons sur la bonne collaboration de la population dans la lutte contre les incivilités. | *cm*

Rue de la Gare : pavage

A la suite des travaux de réfection de la rue de la Gare et de la pose de nouveaux pavés, un sablage conséquent obligatoire pour la stabilisation des pavés a été effectué. Étant donné que la commune est sous restriction d'utilisation d'eau, il n'a pas été possible d'arroser la rue, occasionnant de la poussière. Nous nous excusons pour les désagréments ponctuels. La situation se régularisera dès que possible et nous vous remercions pour votre compréhension. | *cm*

HAUT-VALLON

Un Festival de cinéma à Sonvilier ce soir et demain

A l'initiative du groupe de jeunes *Energies : voir loin, rester proches,* le Festival du film vert fait halte à Sonvilier dès ce soir. Ce rendez-vous de cinéma s'adresse à toute la population régionale, librement. Les cinq films au programme abordent autant de domaines brûlants d'actualité. A l'heure du dérèglement climatique, ils invitent à découvrir des moyens de sauver peut-être l'avenir des jeunes générations. Un rendez-vous interpellant, informatif, mais également une excellente source de débat et d'échanges intergénérationnels.

Technologiquement libres ?

Long métrage du Français Philippe Borrel, *La bataille du Libre* (2018), se penche sur l'informatique, qui est au cœur de presque toutes les activités humaines, en détaillant les deux logiques qui s'affrontent au cœur de la technologie, depuis que les principes émancipateurs du logiciel libre sont venus s'attaquer, dans les années 80, à ceux exclusifs et *privateurs* du droit de la propriété intellectuelle. Les principes juridiques fondateurs du logiciel libre servent aujourd'hui d'exemple : celui d'un combat gagné contre le modèle dominant de propriété intellectuelle.

Les pratiques collectives et contributives du *Libre* essaiment dans bien d'autres domaines. Elles ont pour principal attrait de dessiner une alternative aux logiques de marchandisation et de contrôle, qu'il s'agisse de technologie, d'écologie, de défense des services publics ou de culture.

Le film est conçu comme le journal de bord d'un voyage en immersion à la rencontre de figures anonymes ou de personnalités hors-normes de ce monde encore marginal du *Libre*, et de ses opposants, en Inde, en France, en Suisse et aux Etats-Unis. Filmés sans langue de bois ni jargon technique, des lanceurs d'alerte et des observateurs éclairés ponctuent l'avancée du propos par leurs témoignages ou leurs analyses.

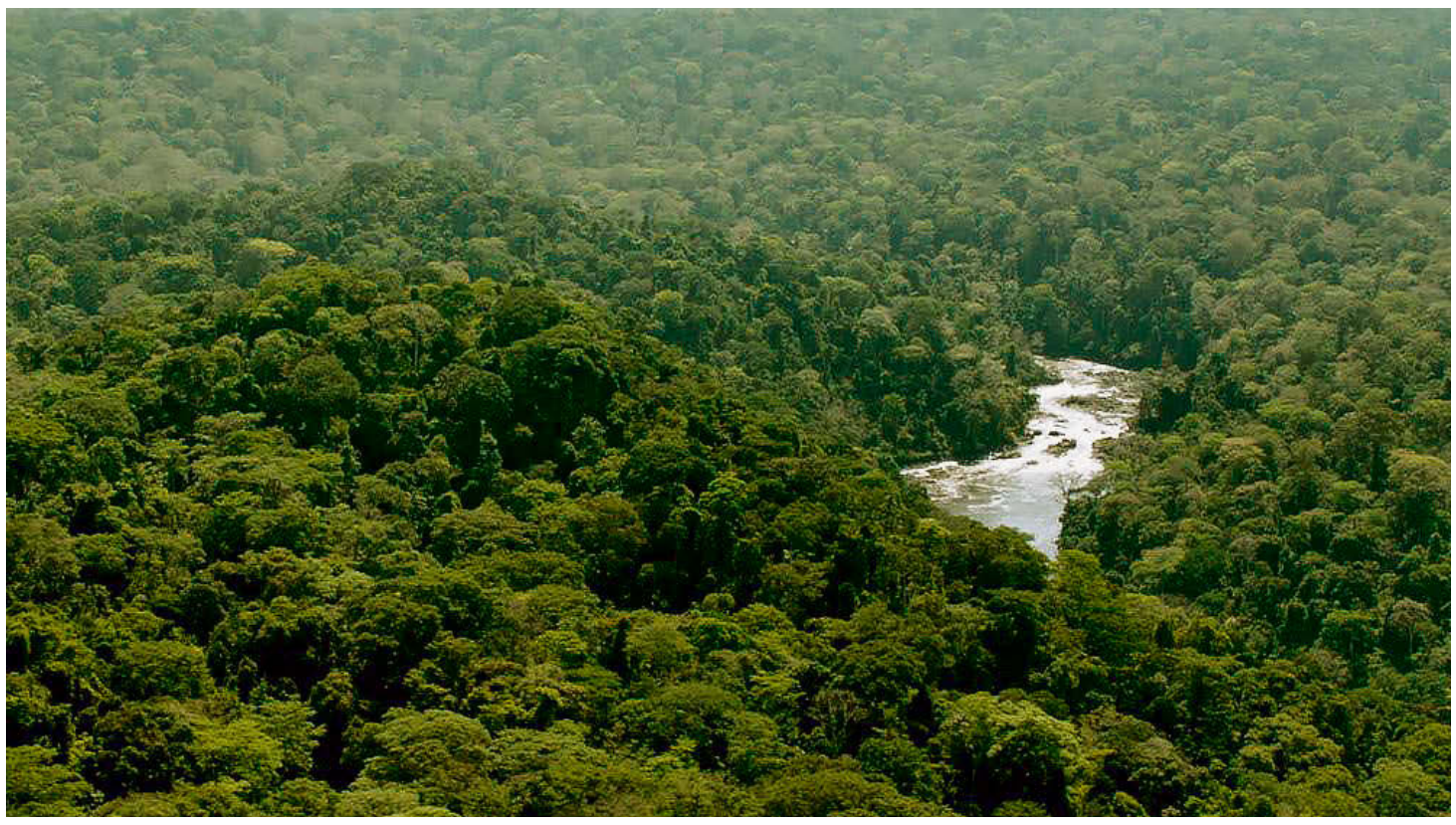

Parmi les films projetés, Le dernier poumon du monde *sera projeté demain samedi*

Focus sur la permaculture

Deuxième film de ce soir, *Permaculture, la voie de l'autonomie* est signé par une réalisatrice, Carine Coisman, et un éducateur à l'environnement, Julien Lenoir. Ils ont parcouru 30 000 kilomètres par voie terrestre et traversé dix pays. De la France jusqu'en Inde avec Vandana Shiva, Maxime de Rostolan et beaucoup d'autres, ils nous présentent ce qu'est la permaculture et comment chacun peut la mettre en pratique. Les moyens d'action, en ville ou à la campagne, sont simples et accessibles à tous.

Construction, jardinage, énergie, relations, solidarité, créativité, une nouvelle aventure humaine s'offre à vous !

En lutte

Demain, on commencera par le long métrage helvétique d'Anaïs Python, *Extinction rébellion : désobéir avec amour et détermination*.

Né en octobre 2018 au Royaume-Uni, ce mouvement mondial de désobéissance civile en lutte contre l'effondrement écologique et le réchauffement climatique compte aujourd'hui 500 groupes locaux dans plus de 72 pays.

A Fribourg, en Suisse, comme ailleurs, la rébellion s'organise. Nous avons suivi l'évolution du groupe et les militantes et militants, pour comprendre les motivations qui les poussent à pratiquer la désobéissance civile non violente, mais aussi leurs doutes et leurs espoirs.

Cap sur l'Ouganda

Court métrage suisse réalisé par Damien Marti et Bernhard Fuhrer en 2019, *Pestrop – Un Ugandan Story* raconte une histoire actuelle et évidemment véridique. Même pour les petits exploitants agricoles en Ouganda, la logique *pulvériser plus, produire plus* est devenue la norme et l'utilisation généreuse de pesticides sans protections adéquates est une réalité répandue. Le film suit David, un agriculteur du district de Wakiso, près de Kampala, alors qu'il est sélectionné pour participer à une étude suisse dirigée par le Swiss TPH sur les effets des pesticides sur la santé et l'environnement.

Le dernier poumon du monde

Avec *Le dernier poumon du monde,* la réalisatrice française Yamina Benguigui lance un véritable cri d'alerte.

Une bombe environnementale a été découverte fin 2017 en Afrique centrale dans le bassin du fleuve Congo, au cœur de l'immense forêt primaire qui couvre les deux Congo. Elle se trouve dans la plus grande tourbière du monde qui séquestre plus de trente milliards de tonnes de carbone. Si l'équilibre de cet écosystème est rompu, une quantité phénoménale de gaz à effet de serre pourrait être relâchée dans l'atmosphère et faire exploser les compteurs du réchauffement climatique. Le documentaire part à la rencontre des scientifiques et des acteurs de terrain, ces pionniers de l'écologie africaine qui ont compris qu'il était urgent de protéger ce bassin forestier, le deuxième et le dernier poumon du monde, après l'Amazonie.

Salle communale de Sonvilier
Entrée libre, collecte au chapeau
Vendredi 18 septembre :
***19 h,* La bataille du Libre**
***21 h,* Permaculture, la voie de l'autonomie**
Samedi 19 septembre :
***14 h,* Extinction Rébellion : désobéir avec amour et détermination**
***15 h,* Pestrop – An Ugandan Story, Le dernier poumon du monde**

SONVILIER

Tout ce que vous devez savoir sur le PGA et l'ECP

Une séance d'information pour répondre aux différentes questions de la population sur le sujet des prochaines votations de Sonvilier a eu lieu le 9 septembre dernier. En effet, le projet des travaux du Plan Général d'Alimentation en eau (PGA) et d'Elimination des eaux Claires Parasites (ECP) n'est pas un sujet de toute simplicité.

L'état des conduites

Un bout de conduite, découpé dans le réseau qui passait dans la rue Derrière L'Eglise, complètement rouillé, abîmé, rongé, trônait sur une table pour montrer à quel point le réseau d'eau est vétuste et qu'il nécessite une bonne rénovation.

Jusqu'à aujourd'hui, l'eau provient essentiellement des sources du village. En cas de dérangement sur les installations ou de débit insuffisant des sources, l'eau de secours est livrée par la commune de Saint-Imier. L'eau est une denrée alimentaire de base et sa distribution à la population est une responsabilité très importante.

EAU-Vallon SA

La société EAU-Vallon SA a été créée suite à une planification régionale de l'ensemble du Vallon de Saint-Imier et du Syndicat des Franches-Montagnes. Cette entité a été établie par l'Office des eaux et des déchets et dans laquelle il y a un principe de réapprovisionnement des sources de Sonvilier par des sources régionales. Il est à savoir que les communes du Vallon ont été contactées pour entrer dans le capital-actions de EAU-Vallon SA. Malheureusement Sonvilier n'avait alors pas les ressources financières pour y accéder. C'est pour cela que EAU-Vallon fournit de l'eau à Saint-Imier, commune actionnaire, qui la fournit aux communes de Renan, Sonvilier, Villeret, Courtelary-Cormoret, ainsi qu'au Syndicat des Eaux de la Chaîne du Chasseral. «Il est important de préciser que l'eau qui est pompée au puits de La Sauge n'appartient pas à la commune de Sonvilier ni à la Bourgeoisie de Sonvilier (propriétaire du terrain). L'eau pompée à une certaine profondeur appartient à l'Etat. C'est pour cela que nous devons adhérer à cette nouvelle planification de distribution d'eau» explique Rosemarie Jeanneret, maire de la commune de Sonvilier.

Le projet PGA

Le projet a été amorcé il y a 20 ans avec un mandat PGA pour des mesures urgentes, captages et réservoir, suite à la contestation du Laboratoire cantonal. Le début des travaux a commencé en 2008, avec un forage aux Sauges par le Syndicat des Eaux des Franches-Montagnes et Saint-Imier. Ce forage a donné suite à des études avec un concept régional OED Vallon Saint-Imier, puis le PGA Sonvilier aux Sauges, des travaux EAU-Vallon SA (lot 1 à 3), à L'Assesseur (lot 4 à 6) puis à Saint-Imier (lot 7 et 8), ainsi qu'une nouvelle conduite de transport Saint-Imier – Sonvilier (lot 9). Le but étant d'arriver avec une infrastructure plus saine et plus robuste, car les petites sources que Sonvilier possède sont vulnérables et de ce fait, la commune de Sonvilier est régulièrement confrontée à un manque d'eau durant les périodes estivales.

Il reste des zones dans le village de Sonvilier où le réseau n'arrive pas à répondre aux besoins en eau des pompiers. Et si le réseau, très ancien (environ 100 ans), devait lâcher, la situation serait impensable. De plus, le taux de pertes lors du transport de l'eau est assez conséquent avec environ 50 %.

Le nouveau système

Le principe du projet est que la commune de Sonvilier n'ait plus besoin du réservoir qui se trouve à Renan, mais qu'elle travaille en collaboration avec ses communes voisines pour rester alimenté en eau, et ceci même s'il y a une coupure d'un côté, il reste toujours l'autre côté.

Des travaux importants ont déjà eu lieu. En 2015-2016 à la rue de la Gare ouest, rue Ferdinand-Gonseth et le chemin des Chênes. En 2019 à la rue de la Gare est (avec d'autres travaux importants qui ont été réalisés au même moment), Le Crêt-Besson et en 2020 la rue Fritz-Marchand, en même temps que des travaux cantonaux. Il y a encore plusieurs travaux à réaliser, et le Conseil Municipal a voulu présenter le projet PGA aux habitants, car ces travaux seront la globalité du projet à venir. Le point important dans ces travaux est la réfection des conduites, car le canton exige que la commune remette en état les conduites souterraines qui passent sous la route cantonale.

Ceci amène à des dépenses obligatoires et ces travaux seront les suivants:

- un remplacement de conduites de transport et de distribution;
- une augmentation du diamètre afin de permettre l'alimentation en eau de Renan et Sonvilier par le nouveau réservoir des Philosophes;
- une amélioration de la défense incendie;

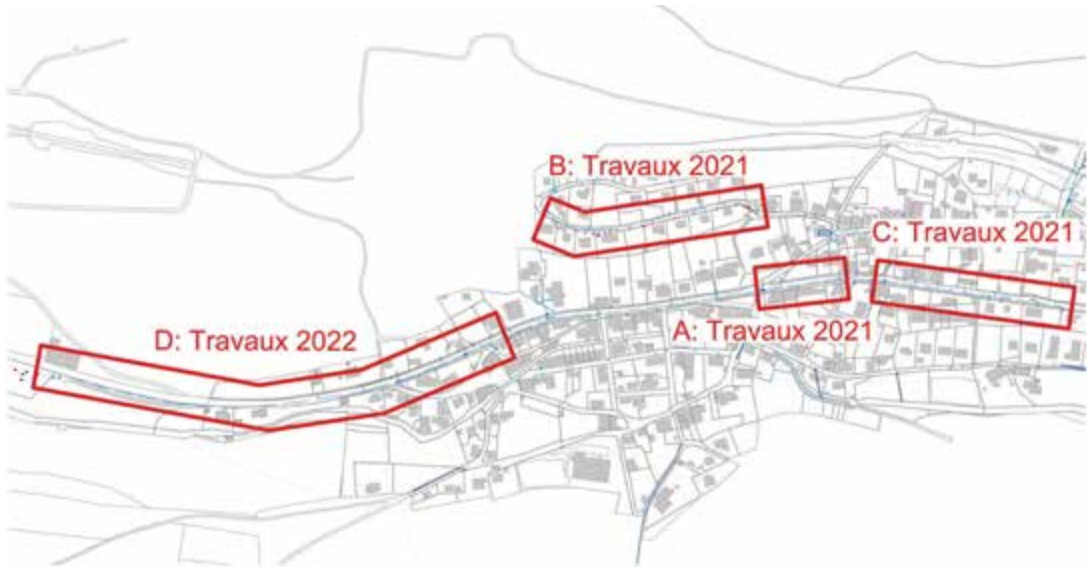

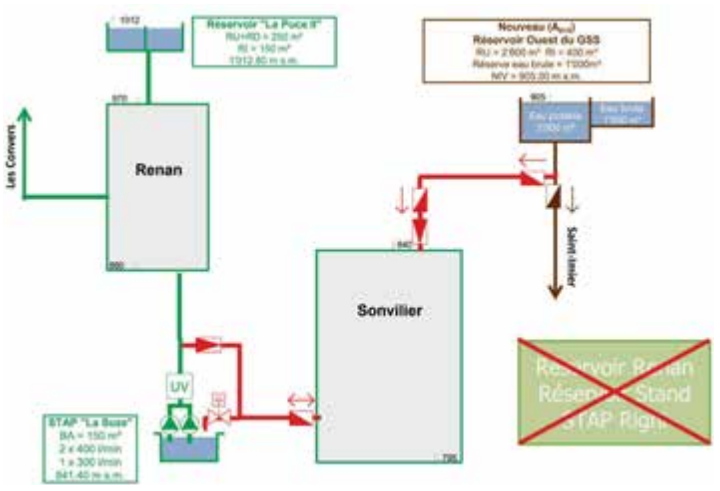

- une augmentation de la pression d'eau au nord du village;
- une réduction importante des fuites du réseau;
- l'abandon ou la valorisation des vieilles installations non conformes;
- une coordination du PGA avec les travaux de renouvellement du tapis de la route cantonale.

Les travaux de réfection de la route cantonale consistent en:

- une réfection complète du tapis d'usure sur la traversée du village;
- la pose d'un revêtement phono absorbant;
- la réfection partielle du système d'évacuation des eaux de chaussée;
- le remplacement partiel des pavés et des bordures;
- la réfection complète du revêtement des trottoirs;
- l'aménagement d'un trottoir à la sortie ouest du village.

Dans ces mesures PGA, sont également intégrés des exigences et des travaux annexes, tels que la déconstruction, démolition partielle du réservoir du Stand, de la STAP du Righi (conservation du bassin de 50 m³), du réservoir de Renan, bouclage du Righi et tubage de la conduite rue du Stand Hy 1 et Hy 45.

La commune a également décidé de réaliser la dernière étape des travaux ECP, soit l'Elimination des eaux Claires Parasites qui sont des eaux se situant dans le réseau des eaux usées et qui ne devraient pas y être, mais aller directement à la Suze, à la rue des Brues.

Que faire des anciennes installations?

L'eau qui se trouve dans les sources à Renan, au réservoir du stand de tir et à la station de pompage du Righi, sera réutilisée et non pas jetée dans la nature. Des projets sont annoncés, comme par exemple la réalimentation de la fontaine du collège, vœu cher aux citoyens, la mise en place d'un robinet au stand de tir, où tout un chacun pourra venir se servir en eau, ainsi qu'une hydrante pour nettoyer la route.

Quelques chiffres

1 675 000 francs pour le remplacement de 1520 mètres de conduites.

175 000 francs pour les mesures PGA, financés uniquement par l'alimentation en eau.

La valorisation des sources à 500 000 francs financés par les impôts.

La mesure ECP de la rue des Brues à 335 000 francs financée par l'assainissement des collecteurs (fonds spécial) et une subvention de 47 171 francs par le canton de Berne.

Il est à savoir que ce sont des estimations de coûts à plus ou moins 10 %. En revanche, il sera difficile d'estimer les rentrées de soumissions. Ces dernières peuvent varier de 40 %.

Les travaux réalisés ont déjà coûté 3 205 000 francs et les travaux prévus en 2021 sont estimés à 1 675 000 francs. A ceci, il faut ajouter les autres montants cités ci-avant, et le montant total se monte à 5 890 000 francs.

Les financements

Pour financer une partie de ces travaux, le financement se fera en fonction des m³ (1 m³ = 1000 litres) consommés par trimestre, ceci afin de couvrir 40 % des coûts variables.

Il est important de rappeler que les mois de juin (3869 m³) à septembre (11 054 m³)- octobre (8335 m³) sont des mois où l'on consomme beaucoup d'eau par rapport à l'hiver (moins de 1000 m³ en moyenne).

Actuellement le prix du m³ s'élève à 2 fr. 30 /m³ avec une taxe annuelle de 160 francs et une facturation annuelle.

Dans le nouveau règlement, le prix au m³ s'élèvera à 3 fr. 65 et la taxe annuelle se fera en fonction d'un tableau. De plus, la facturation se fera trimestriellement et un rattrapage de 2020 sera également à prendre en compte.

Pour calculer la taxe annuelle, il suffira de prendre sa consommation d'eau trimestrielle et de regarder dans le tableau pour connaître la taxe finale. Par exemple, pour une consommation de 0 à 70 m³, soit 280 m³ par année, la taxe sera de 98 francs. De 71 m³ à 100 m³, la taxe passe à 182 francs et ainsi de suite. Une variation de 10 francs par trimestre peut s'appliquer si la rentabilité des installations est insuffisante.

De plus, 80 000 m³ par année sont consommés avec un tarif de 1 fr. 40 /m³, et la commune de Sonvilier ne peut facturer que 42 000 m³ à la commune de Saint-Imier, car 50 % sont perdus en chemin. Une location de compteur est également facturée à 30 francs par année. Avec le nouveau règlement, le prix au m³ aura diminué à 1 fr. 10 /m³, mais avec un nouveau réseau, la perte devrait diminuer, et donc une évaluation du règlement signé avec la commune de Saint-Imier sera effectuée tous les 5 ans. Et finalement il n'y aura plus de location de compteur.

Il a été estimé pour une famille de 4 personnes, 165 m³ d'eau propre à 2 fr 30 /m³ et la même quantité d'eau, en eaux usées à 3 fr 75 /m³. Ceci équivaut à un total de 998 fr. 25. Il faut ajouter les taxes à 1 franc pour les eaux propres et eaux usées par m³ et la location du compteur à 30 francs. Cette famille paie actuellement 1338 fr. 25 par année.

Avec le nouveau règlement, cette famille paiera 3 fr 65 par m³ d'eaux propres et 3 fr. 30 pour les eaux usées. Le total se montera alors à 1146 fr. 75. A ceci, il faut encore ajouter la taxe selon le tableau, de 392 francs pour les eaux propres et 392 francs pour les eaux usées. La location du compteur étant gratuite, le montant des taxes s'élèvera à 784 francs et le montant total à 1930 fr. 75, soit une augmentation de 592 francs par rapport à l'ancien règlement.

Une estimation a également été faite pour 6 personnes dans 2 appartements. L'augmentation serait de 1004 fr. 90.

En conclusion

Lors de la séance d'information, l'échantillon de la population de Sonvilier qui s'est déplacée pour obtenir une réponse à ses questions avait l'air satisfait du projet. Ces travaux paraissent mirobolants et interminables, mais Rosemarie Jeanneret précise que s'ils ne se font pas, il y aura des fuites dans tout le village et finalement les prix augmenteront pour financer le colmatage des trous dans le réseau. Pour la suite des travaux, la commune de Sonvilier soumettra le règlement du prix de l'eau propre à l'assemblée communale du 17 septembre et pour l'eau usée, le 10 décembre 2020. La publication officielle de l'approbation des règlements et des ordonnances se fera avant la fin de l'année pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Pour les personnes qui n'ont pas pu être présentes à la séance d'information, les présentations PowerPoint sont sur le site de la commune de Sonvilier. | *ef*

Réclame

Les aînés soutiennent l'éolien

A Sonvilier, les jeunes ne sont pas seuls à soutenir le projet éolien des 4 Bornes. Les aînés aussi appellent à voter en faveur d'une source d'énergie régionale, renouvelable et puissante. Ils font confiance aux acteurs du projet et se souviennent que contrairement à d'autres productions, l'éolien ne laisse pas de traces aux générations suivantes. Ces aînés appellent leurs concitoyens à voter **OUI aux 4 Bornes le 27 septembre**.

Les Quatre Bornes
Parc éolien bicantonal Sonvilier/BE Val-de-Ruz/NE

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 18 au 24 septembre: Pharmacie-plus du Vallon, 032 942 86 86
Samedi: 13 h 30-16 h, 19 h 15-19 h 45
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h, 19 h 15-19 h 45

TRAMELAN
Du 18 au 24 septembre: Pharmacie Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas
Dimanches et jours fériés: 11 h-12 h et 18 h 30-18 h 45

Changement de service le vendredi à 8 h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 *0900 900 024*
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN *0900 93 55 55*
En semaine: 18 h - 8 h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500, Par8: 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi: 16 h-18 h
Vendredi: 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi: 13 h-18 h
Jeudi: 13 h 30-18 h
Vendredi: 13 h-22 h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe:
lundi et mercredi: 9 h-17 h
032 941 55 45, cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi: 14 h-18 h
032 941 55 55, contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER rue du Marché 1

Mardi: 16 h-18 h,
accueil en cas de besoin/projets
Mercredi: 14 h-18 h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi: 15 h 15-18 h,
accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi: 15 h 15-18 h,
accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ
www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 29 septembre: 15 h 15-17 h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 3 octobre: 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER
Mardi 13 octobre: 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village
Mardi 29 septembre:
17 h 45-19 h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 18 septembre:
17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 18 septembre: 16 h-17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune
Mardi 22 septembre:
16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 18 septembre:
14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET
collège
Mardi: 17 h-18 h 30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi: 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY collège
Lundi: 15 h-17 h 30
Mardi: 17 h-19 h
Jeudi: 15 h-16 h 30
Vendredi: 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER
rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi: 9 h-11 h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi: 14 h-18 h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes
Né pour lire: club de lecture tous les premiers mercredis du mois à 14 h 30 (sur inscription) et tous les vendredis du mois à 9 h 45 (jusqu'à 5 ans)
Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliothèque
Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER
collège
Lundi: 17 h 30-19 h 30
Mercredi: 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE
collège
Mardi: 15 h 15-17 h 15
Jeudi: 17 h-19 h

VILLERET
rue principale 20
Mardi: 9 h-10 h, 15 h-18 h
Jeudi: 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY
Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Atelier ouvert, parcours avec visite guidée

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche: 9 h 30-18 h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche: 9 h 30-18 h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT
halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14 h-15 h
Gym Fit: mercredi 8 h 15-9 h 10
Gym Seniors: mercredi 9 h 15-10 h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.

079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi: 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE
halle de Péry
Lundi: 14 h 15
Leçons ouvertes à tout le monde.

PLAGNE
centre communal
Lundi: 19 h 45 (sauf vacances scolaires)

SONCEBOZ
halle de gymnastique
Ladyfit: mardi 20 h 15-21 h 15
60 francs/an (étudiantes 30 francs/an)
*ladyfitsonceboz@*gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi: 15 h-18 h
Maria Concetta Houriet
Renseignements: 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN
chemin des Lovières 13
1er samedi du mois: 9 h-12 h
Lundi-vendredi: 13 h-18 h
Mercredi: 13 h-20 h

032 486 06 06
cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation *079 797 33 53*
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi: 9 h-12 h, 14 h-17 h
Réservation recommandée.

MUSÉE DE SAINT-IMIER
Mercredi, samedi et dimanche: 14 h-18 h: *Histoire d'Os, remonter le temps dans les grottes du Jura*
du mercredi 20 mai au 20 septembre
032 941 14 54, musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
ORVIN
au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

NATATION

PISCINE D'ERGUËL
SAINT-IMIER sur le Pont
Lundi à dimanche: 9 h-20 h
Septembre: 9 h-19 h
032 941 28 42

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 19 et du 20 septembre assuré par Marcel Walther, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi: 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h
Vendredi: 8 h 30-11 h 30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi: 15 h-18 h
Mercredi: 14 h 30-16 h 30
Jeudi: 9 h 30-12 h
Vieille-Route 1
2612 Cormoret
Administration: 032 944 15 13
Mairie: 032 944 20 71
Voyer: 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi: 10 h-12 h
Jeudi: 10 h-12 h, 16 h-18 h
Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax: 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi-jeudi: 8 h-12 h
Jeudi: l'après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi: 10 h-12 h
Mardi et jeudi: 16 h-17 h 30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat: info@laferriere.ch
Finances: commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi: 16 h-18 h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Fermeture estivale:
du 20 juillet au 7 août, permanence téléphonique: 032 358 01 86
Lundi: 16 h-18 h (perm. maire: 19 h)
Mercredi: 10 h 30-12 h
Jeudi: 16 h-18 h
La Charrière 6
2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80
Fax: 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi: 8 h 30-12 h
Grand-Rue 54
2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30
Mardi-vendredi: 8 h-12 h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax: 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi: 16 h-18 h
Jeudi: 10 h-12 h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lu-me: 8 h-11 h 45, 14 h-17 h
Jeudi: 14 h-18 h
Vendredi: 8 h-11 h 45, 14 h-16 h
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax: 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi: 9 h 30-11 h 30
Mardi et jeudi: 15 h-17 h
Haut du Village 8
2536 Plagne
032 358 20 25
Fax: 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi: 8 h-12 h, 16 h-18 h
Ma, me et je: 8 h-12 h, 16 h-17 h 30
Vendredi: 8 h-12 h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax: 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi: 8 h-12 h
Jeudi: 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi: 8 h-12 h, 13 h 30-16 h
Jeudi: 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi: 8 h-12 h

Place du Collège 1
2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax: 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

- Crèche «Les Razmokets»: 032 940 14 86
- Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66
- Ecole de Mont-Soleil «Aux Pruats»: 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h 45
Mercredi: 14 h-16 h 45
Jeudi: 9 h-11 h 45, 14 h-18 h
Vendredi: 9 h-11 h 45, 14 h-16 h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax: 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi: 9 h-12 h
Rue Principale 24
2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Réclame

Délai utile
LUNDI SOIR

POMPES FUNÈBRES
Jour et nuit
NIGGLI
Chambres mortuaires et salle de cérémonie
Saint-Imier • 032 941 27 55
www.pf-niggli.ch

NE JETEZ PAS VOS MACHINES ET APPAREILS!
Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres
Prise en charge gratuite
à votre domicile les mercredis entre 17 h et 18 h
077 453 19 57 vio@bluewin.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information
12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7 h 30-12 h, 13 h 30-17 h, vendredi 7 h 30-12 h

Mise en pages
Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12 h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9 h

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

PAROISSE DE SONVILIER

Le plaisir de marcher avec la méthode Feldenkrais

Organisation: «Inspirations», volet culturel des paroisses réformées et catholique de l'Erguël

Pour se déplacer, quelle que soit la direction, quelle que soit la vitesse, nous avançons un pas après l'autre, une jambe en appui et l'autre s'allégeant pour faire un pas... et ainsi de suite. Et si nous explorions un peu ce mouvement complexe qu'est la marche?

- de façon ludique et inhabituelle pour trouver nos appuis, améliorer notre équilibre;
- en recherchant l'efficacité avec moins d'effort, pour redécouvrir la liberté et le plaisir de marcher.

Cette activité sera animée par Heidi Borel, enseignante de la méthode Feldenkrais. Des vêtements confortables permettant de respirer et de bouger librement sont vivement conseillés. L'activité est gratuite, mais l'inscription obligatoire. Le nombre de place est limitée à 10 personnes, merci de votre compréhension. Informations et inscriptions jusqu'au 23 septembre auprès de Martine Hauser au 079 895 70 85.

Samedi 26 septembre, 14h-17h
Salle de paroisse de Sonvilier

LETTRE DE LECTEUR

L'éolien a sa place chez nous

Les éoliennes peuvent être belles, attractives, efficaces et rentables.

Nous avons un exemple devant notre porte: celui de Mont-Crosin. Et il est incroyablement positif! Je l'affirme: le portrait dressé par les opposants au parc éolien des 4 Bornes ne tient pas compte de la réalité de l'énergie éolienne. Pourquoi se poser autant de questions et pourquoi peindre le diable sur la muraille?

Il suffit de se rendre sur les hauteurs de Saint-Imier pour constater que l'énergie éolienne convient bien à notre région.

L'éolien a sa place chez nous parce que les conditions de nos crêtes sont favorables à la production d'une électricité renouvelable et régionale. Il est particulièrement efficace en hiver, lorsque les panneaux solaires produisent peu ou très peu d'énergie. L'éolien est puissant en comparaison avec le photovoltaïque: il faut plusieurs terrains de football recouverts de panneaux pour produire l'équivalent d'une éolienne.

Pour l'être humain, les effets des éoliennes ont fortement changé au cours des dernières années. Elles font moins de bruit et ne projettent plus de glace. Elles sont arrêtées en cas de nécessité (ombres, oiseaux, vent fort, effet stroboscopique, etc.).

A Mont-Crosin comme ailleurs en Suisse, on constate que les valeurs immobilières ne sont pas touchées, les vaches paissent tranquillement au pied des éoliennes, les touristes affluent sur les crêtes et les pâturages.

En face de ce qui est le plus grand parc éolien suisse, dans le village des Breuleux, personne ne se plaint du parc de Mont-Crosin.

Enfin le porte-monnaie. Les opposants crient à l'enrichissement des promoteurs alors que c'est Sonvilier et sa région qui profiteront au mieux du parc éolien. Le promoteur prend les risques économiques, mais c'est la commune qui encaissera les retombées fiscales et un dédommagement annuel de près de 200000 francs. Les entreprises locales et régionales pourront participer aux travaux pour des millions de francs. Il est question de 25 millions au total pour les infrastructures, les travaux environnementaux et d'autres activités à la portée des entreprises de nos contrées.

La construction du parc éolien des 4 Bornes, c'est notre responsabilité. C'est la concrétisation et notre contribution aux stratégies fédérales et cantonales pour une transition judicieuse de la production d'électricité. C'est à notre tour de produire de l'électricité sur notre sol pour les autres qui ne le peuvent pas ou plus avec le réchauffement climatique.

Prenons nos responsabilités et votons oui le 27 septembre à Sonvilier.

| *bernard bédert, sonvilier*

LETTRE DE LECTEUR

Parc éolien endogène des 4 Bornes: la vérité

Nous avons tous aimé Didier Cuche pour ce qu'il a accompli sur les pistes, mais ce n'est pas le cas pour le parc éolien des 4 Bornes. Lorsqu'il a décidé de s'installer sur la montagne, il savait parfaitement qu'un parc éolien était planifié à cet endroit. Ce n'est pas *sportif* de s'opposer pareillement aux 75% de oui à l'étude du parc votée en 2015 à Sonvilier et en 2014 du côté neuchâtelois. De même, il s'est trompé (sciemment ou par méconnaissance de non-spécialiste) sur RJB lorsqu'il a affirmé que l'éolienne qui a été supprimée du projet était plus éloignée que celle prévue dans son voisinage. Elle était à un peu plus de 350 mètres, alors que la sienne est plus distante (650 m). De même, il n'est tout simplement pas correct de dire qu'une éolienne produit un bruit de 106 décibels. Ce bruit, c'est celui qui est généré à l'intérieur du moyeu à plus de 100 m du sol, dans la machine. La vérité: une éolienne produit l'équivalent du bruit d'une conversation à 500 mètres et n'est pas plus bruyante que l'intérieur d'une bibliothèque à 1000 mètres. En troisième lieu, il est complètement faux de dire que les ombres projetées n'ont pas été mesurées. Elles ont fait l'objet comme tous les autres impacts d'une analyse détaillée (humain et biodiversité); elles pourront être stoppées en cas de nécessité. Selon le rapport de calcul WindPro et le mode le plus défavorable, Didier Cuche ne sera pas impacté *entre 1 et 5 heures par jour de manière quasi continue* pendant 4-5 mois par an comme il l'a dit, mais 96h dans l'année avec un maximum de 1h21 durant le pire jour ensoleillé et sans vent de l'année. D'autres contre-vérités ont été prononcées: la Suisse allemande ne veut pas de parcs éoliens (alors qu'un grand parc est inauguré cet automne sur le Gothard), il n'y aura pas de retombées pour les collectivités (près de 200000 francs pour Sonvilier, en plus des retombées fiscales, du travail et des emplois!), le béton des socles pollue le sol après démontage des éoliennes (alors qu'une couche de terre suffisante permet aux vaches de retrouver leur herbe au-dessus d'un bloc inerte bien enfoui), l'électricité sera vendue à Neuchâtel (alors que le courant circule sans frontière dans tous le réseau suisse). Didier Cuche a aussi déclaré que les pâles des éoliennes sont enterrées lors de leur élimination. Cela est valable aux Etats-Unis pour le démontage de méga-parcs éoliens, mais ne sera pas le cas en Suisse.

Nous sommes dans une campagne précédant une votation: oui aux arguments, non aux contre-vérités! Il faut favoriser l'intérêt général plutôt que les soucis des petits royaumes. | *jean-michel christen, président de ejdpe sàrl, la joux-du-plâne*

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Les aînés ravis de s'aérer

Pandémie oblige! Pas de course en car pour cette année, mais tout de même une envie de se revoir!

Les autorités communales ont été partantes à l'idée d'organiser une journée en ses murs et c'est ainsi qu'une joyeuse bande de 32 convives ont partagé des moments intenses en émotion, mais remplis de bonheur tant les retrouvailles faisaient grand bien.

C'est à la halle polyvalente que le groupe a commencé par le service d'un petit-déjeuner bien garni grâce à la boulangerie du coin. Tout en visionnant un diaporama avec des photos des anciennes courses, les langues allaient bon train parmi les petites tablées de 4 personnes pour respecter la distanciation. Les représentants de la paroisse, Aurore Oppliger et le pasteur Serge Médebielle ont eu une oreille attentive aux messages délivrés, car la période que nous vivons cette année entraîne des répercussions sur le moral et les habitudes de chaque génération. Un magnifique poème sorti tout droit de la plume d'Aurore nous a donné de belles émotions et de l'espoir pour traverser cette période. Le pasteur nous a fait part des adaptations que l'Eglise a dû mettre en place en usant de l'électronique sur les réseaux. Le site www.referguel.ch s'est enrichi de textes qui ont permis de se nourrir l'âme d'une manière différente.

Le temps file et il est déjà l'heure de se déplacer au Restaurant de la Licorne, car les tenanciers bienveillants nous ont concocté un délicieux repas de midi. Le soleil cogne et c'est sur la terrasse que nous partageons gaiement l'apéritif.

Après un dîner fort copieux servi dans les 2 salles du restaurant, toute l'équipe était conviée à visionner un reportage sur le thème du Salon de l'Agriculture à Paris commenté par Claude-Alain Beausire, citoyen du village et fidèle aux sorties des aînés. L'assistance a su apprécier les plus belles pièces de bétail, allant du cheptel bovin aux petits animaux de bassecour!

Jubilaires à l'honneur

Comme il n'a pas été possible de se rendre chez les personnes âgées durant ces derniers mois, cette rencontre fut l'occasion de remettre une attention à Anna Hager, Frédy Tissot et Bernhard Berger qui ont fêté cette année leurs 85 ans. Meilleurs vœux à eux!

Tout en sirotant une dernière limonade, un petit quizz sur le thème du chocolat a mis un point final à cette journée tout en réjouissances.

Un grand merci à la paroisse et aux généreux donateurs qui contribuent au succès de ces moments en faveur d'une génération digne de nos bons égards.

Fête de Noël de la paroisse

Pour l'instant, si les conditions le permettent, la paroisse donne rendez-vous le mercredi 2 décembre dès 11h30 à la halle pour la traditionnelle Fête de Noël avec la participation des écoles du village. | *jp*

LETTRE DE LECTEUR

L'élan d'Eole!

Bravo, bravo, bravo! Jamais auparavant autant de partisans de l'éolien, jeunes et moins jeunes, n'ont pris la plume, illustré avec humour et tact la thématique, mené des actions, fait des propositions, choisi de s'exposer pour une cause qui leur parle. Merci!

La région est une exception, un très bel exemple pour une politique énergétique d'avenir.

Toutes les énergies renouvelables, en mix électrique, certaines peut-être de transition, vont nous permettre d'avancer vers l'indépendance énergétique. Nos responsabilités doivent aussi nous guider vers l'efficacité énergétique. Nous montrons l'exemple avec le laboratoire à ciel ouvert de Mont-Soleil.

Le paysage qui en résulte a ses détracteurs. Ce paysage est une perception propre à chacun de nous, qui résulte des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Il est en évolution constante, qu'on le veuille ou non.

A ce propos, j'ose espérer que notre grand champion régional saura, suite à sa prise de position, être conséquent envers l'un de ses sponsors.

Chacun peut faire sa part, à sa mesure, à son échelle, penser global et agir localement, dans le respect du développement durable et pour les générations futures.

| *moussia de watteville, tramelan*

LETTRE DE LECTEUR

Les jeunes votent oui aux 4 Bornes

C'est le dernier moment: nous, les jeunes de Sonvilier, nous appelons la population à soutenir le projet de parc éolien de Sonvilier. Dans dix jours, le 27 septembre, nous aimerions et serions fiers de fêter un résultat porteur d'avenir. Nous avons vu trop longtemps combien il est difficile de sortir du nucléaire et des énergies fossiles. Et nous voyons aujourd'hui l'incroyable opportunité de produire ici, chez nous, une électricité renouvelable et locale. Nous savons à quel point chaque geste est important et celui-ci en est un grand, en plus de tous les autres.

Que dire encore pour convaincre? Nous appelons à grimper d'un étage dans les réflexions. Il s'agit de prendre nos responsabilités contre la dégradation du climat et contre le réchauffement dont nous sommes en partie responsables. Nous voulons faire quelque chose pour la planète et pour ses habitants. Cela peut paraître présomptueux, mais c'est notre ambition. Nous ne voulons pas rester les bras croisés. Nous demandons à la population de Sonvilier de prendre conscience de l'opportunité que nous avons et de la saisir.

Le 27 septembre c'est demain, et le parc éolien des 4 Bornes c'est après-demain. Tout peut et doit aller très vite. Les jeunes de Sonvilier appellent la population à aller voter et à voter oui au parc éolien des 4 Bornes. On veut encore pouvoir souffler à l'avenir! | *chanel gilomen, sonvilier*

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

EFFACER L'HISTORIQUE
VENDREDI 18 SEPTEMBRE, 18 H
SAMEDI 19 SEPTEMBRE, 21 H
DIMANCHE 20 SEPTEMBRE, 20 H

de Gustave Kernen et Benoît Delépine, avec Blanche Gardin, Denis Podalydès, Corinne Masiero. Dans un lotissement en province, trois voisins sont en prise avec les nouvelles technologies et les réseaux sociaux. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 46.

ANTOINETTE DANS LES CÉVENNES
VENDREDI 18 SEPTEMBRE, 20 H 30
DIMANCHE 20 SEPTEMBRE, 17 H
LUNDI 21 SEPTEMBRE, 20 H

de Caroline Vignal, avec Laure Calamy, Benjamin Lavernhe. Antoinette, une enseignante jeune et allègre doit partir en vacances d'été avec Vladimir, son amant et père d'une de ses élèves. En français. 10 ans (sugg. 14). Durée 1 h 35.

LE FESTIN DE BABETTE
SAMEDI 19 SEPTEMBRE, 18 H

de Gabriel Axel, avec Stéphane Audran, Bodil Ker. Dans un petit village au Danemark, au 19e siècle, un pasteur luthérien autoritaire et possessif a deux jolies filles, Martine et Filippa. Chacune d'elles aura une histoire d'amour naissante, mais sans lendemain... En français. 10 ans. Durée 1 h 43.

SCHWESTERLEIN *PETITE SOEUR*
MARDI 22 SEPTEMBRE, 20 H
JEUDI 24 SEPTEMBRE, 18 H

reprise.

LA DARONNE
MERCREDI 23 SEPTEMBRE, 20 H

de Jean-Paul Salomé, avec Isabelle Huppert, Hyppolyte Girardot. Patience Portefeux est interprète judiciaire franco-arabe, spécialisée dans les écoutes téléphoniques pour la brigade des Stups. Lors d'une enquête, elle découvre que l'un des trafiquants n'est autre que le fils de l'infirmière dévouée qui s'occupe de sa mère. En français. 14 ans. Durée 1 h 46.

POLICE
JEUDI 24 SEPTEMBRE, 20 H

de Anne Fontaine, avec Omar Sy, Virginie Efira. Virginie, Erik et Aristide, trois flics parisiens, se voient obligés d'accepter une mission délicate: reconduire un étranger à la frontière. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 39.

AU ROYAL À TAVANNES

TENET
VENDREDI 18 SEPTEMBRE, 20 H
DIMANCHE 20 SEPTEMBRE, 20 H

de Christopher Nolan, avec Robert Pattinson, John David Washing. John David Washington est entraîné dans un monde d'espionnage qu'il n'aurait jamais pu imaginer, car les règles de l'époque semblent fonctionner différemment ici. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 2 h 30.

LE JARDIN SECRET
SAMEDI 19 SEPTEMBRE, 17 H
DIMANCHE 20 SEPTEMBRE, 17 H

de Marc Munden, avec Dixie Egerickx, Colin Firth. A la mort de ses parents, la jeune Mary Lennox, enfant solitaire à l'imagination débordante, quitte l'Inde pour rejoindre la campagne britannique. En français. Dès 6 ans. Durée 1 h 40.

LES PLUS BELLES ANNÉES D'UNE VIE
SAMEDI 19 SEPTEMBRE, 21 H
MARDI 22 SEPTEMBRE, 20 H

de Claude Lelouch, avec Anouck Aimée, Jean-Louis Trintignant. Jean-Louis Trintignant et Anouk Aimée parcourent le pays et se souviennent des *meilleures années de la vie* qui ont donné son titre au film. En français. Durée 1 h 30.

JUST KIDS
JEUDI 24 SEPTEMBRE, 20 H

de Christophe Blanc, avec Kacey Mottet Klein, Anamaria Vartolome. Quand Jack, tout juste majeur, se voit confier la garde de son jeune frère Mathis, une nouvelle vie commence. Comment être responsable d'un enfant quand on est soi-même a peine sorti de l'adolescence ? En français. 16 ans. Durée 1 h 43.

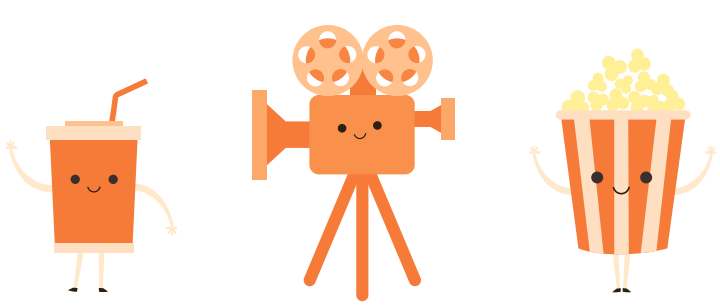

DIVERSTISSEMENT

Sudoku Nº 1012 — **moyen**

	9							4
1	7				8			5
		5	7	2				
	8	1						3
5			6	8	3			1
3						7	8	
				5	2	9		
9			1				3	6
7							4	

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale (Grand-rue 106 et rue de la Promenade 3) seront fermés toute la journée du Lundi du Jeûne, le 21 septembre prochain. Ils rouvriront le mardi 22 septembre selon l'horaire habituel. La déchetterie sera également fermée ce lundi-là. Elle rouvrira mercredi 23 septembre selon l'horaire habituel. Les autres infrastructures communales seront ouvertes selon les plans d'occupation qui se trouvent sur le site internet communal. Nous vous remercions de votre compréhension.

| *cm*

Expérience non-fumeur : les inscriptions sont ouvertes

Dans le cadre de ce concours destiné aux élèves, les jeunes découvrent les conséquences de la consommation de nicotine et s'engagent à s'abstenir de consommer tous produits contenant du tabac ou de la nicotine pendant six mois

Bannière d'Expérience non-fumeur 2020/2021

Les inscriptions à Expérience non-fumeur sont d'ores et déjà ouvertes. Les enseignantes et enseignants ont jusqu'au 30 octobre pour inscrire leur classe sur www.experience-nonfumeur.ch. Ce concours organisé pour les classes encourage les élèves de la 6e à la 9e année (8e à 11e selon le décompte HarmoS) à renoncer au tabac et à la nicotine. La classe s'engage à ne pas consommer de produits contenant de la nicotine pendant six mois et participe à un tirage au sort doté de 100 bons de voyage CFF.

Les élèves reçoivent trois éditions d'OXY, un magazine interactif et rédigé spécialement pour eux. D'autres thèmes peuvent être abordés ou approfondis en cours selon les souhaits des enseignants. Pour les soutenir, Expérience non-fumeur met à disposition diverses unités didactiques et supports.

La Suisse, lanterne rouge de la prévention

Les projets de prévention comme Expérience non-fumeur sont particulièrement importants en Suisse, puisque dans notre pays, les enfants sont confrontés à davantage de publicité pour le tabac que dans n'importe quel autre pays d'Europe. En comparaison avec les pays voisins, la Suisse perd continuellement du terrain en matière de mesures de prévention depuis plusieurs années. Elle se trouve actuellement en avant-dernière position, juste devant l'Allemagne.

Mais contrairement à la Suisse, l'Allemagne s'attelle au problème : dès 2021, la protection des jeunes y sera progressivement améliorée, notamment par l'interdiction dans l'espace public extérieur de toute publicité pour des produits contenant de la nicotine. Il y a donc fort à parier qu'à la prochaine enquête, la Suisse occupera la dernière place du classement, une position dont elle n'a pas à s'enorgueillir. C'est toutefois une raison supplémentaire pour encourager les jeunes à s'abstenir de consommer du tabac ou de la nicotine.

Expérience non-fumeur est organisée par l'Association suisse pour la prévention du tabagisme AT en collaboration avec les centres cantonaux de prévention. Dans de nombreux cantons, les centres de prévention mettent sur pied des activités régionales dans le cadre d'Expérience non-fumeur. Le concours est financé par le fonds de prévention du tabagisme.

| *md*

LETTRE DE LECTEUR

Forêts protectrices en péril

La Société Forestière Suisse dit non à la nouvelle loi sur la chasse. C'est logique, et voici pourquoi.

Dans notre pays, l'abroutissement est presque partout un facteur négatif important sur le rajeunissement naturel de nos forêts. En mangeant les bourgeons et les feuilles des tout jeunes arbres, les différents ongulés (chevreuils, cerfs, chamois, etc.) les empêchent de croître dans le meilleur des cas, provoquent leur mort dans le pire des cas. Ce dérèglement dans l'écosystème forêt qui, à la base, est pourtant sensé être équilibré, a deux origines principales :

D'une part, les dérangements constamment occasionnés par l'homme (promeneurs, chiens, vélos, lumières nocturnes, bruits, etc.) sur l'habitat des ongulés sauvages poussent les animaux à se retrancher en forêt bien plus souvent qu'ils ne le feraient en d'autres circonstances, car ils veulent bénéficier de la tranquillité dont ils ont besoin. Certaines zones sont alors occupées par une densité anormalement élevée de bêtes qui tentent donc de se nourrir avec ce qu'ils trouvent sur place.

D'autre part, l'équilibre de la chaîne alimentaire prédateur-proie des ongulés n'est pas bon en Suisse. La cause en est la suivante : l'absence en nombre suffisant de leurs prédateurs naturels, à savoir ceux que l'on nomme grands prédateurs (lynx, loup, etc.). C'est la raison pour laquelle ces derniers – ainsi que la chasse, aussi longtemps que l'équilibre naturel ne sera pas atteint – ont donc aujourd'hui un rôle crucial à jouer dans la régulation des populations d'ongulés.

Cette régulation permet de garder des populations en bonne santé, d'éviter leurs maladies et réduit la pression qu'elles exercent sur leur habitat avec l'abroutissement.

La chasse humaine, à elle seule, ne peut assurer correctement la régulation. Si les chasseurs fournissent des prestations pour l'heure indispensables au maintien de l'équilibre forêt – gibier, ils ne permettent pas d'obtenir à eux seuls l'effet que produit la présence de régulateurs naturels sur un territoire. En effet, plus que le nombre d'individus que les grands prédateurs prélèvent pour se nourrir, c'est la dynamique qu'ils imposent aux populations d'ongulés qui est fondamentale au bon équilibre des forêts. Contrairement à la pratique de la chasse, lynx et loups exercent une pression constante et en tous lieux sur leurs proies. Les ongulés sont contraints à se déplacer régulièrement, et ce jusque dans les moindres recoins de nos forêts. Cela empêche donc un abroutissement trop concentré sur un seul endroit et permet à la forêt de mieux se régénérer. La possibilité d'abattre de manière préventive – sans qu'ils aient commis de dégâts – des régulateurs naturels tels que le loup et le lynx est une aberration.

En Suisse, 50 % des forêts sont classées protectrices. La crise climatique accentue gravement les risques d'éboulement. Les conséquences financières qui découleraient d'une fragilisation des forêts protectrices seraient sans commune mesure avec le coût induit par une plus sérieuse gestion de la protection des troupeaux de moutons ou de chèvres et le dédommagement des éleveurs.

| *groupement pour la protection de l'environnement, le bez, pierre amstutz*

AGENDA

EXPOSITIONS

- *Histoire d'Os,* remonter le temps dans les grottes du Jura, musée de Saint-Imier, jusqu'au 20 septembre. Les mercredis, samedis et dimanches de 14 h à 18 h.
- *Origines*, exposition de Benjamin Jendly et Jean-Marie Bidet, CCL, Saint-Imier. Mercredi-vendredi, 14 h à 18 h, samedi-dimanche, 14 h à 17 h. Du 11 septembre au 8 octobre.
- Exposition Tramlabulle *Le Siècle d'Emma,* CIP Tramelan, lundi-vendredi, 8 h à 20 h, samedi, 15 h à 20 h, dimanche fermé. Du 26 septembre au 23 octobre.

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

- *Le Salaire de la Suze,* en allemand, Piazza CHEZ Camille Bloch, 14 h 15.

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

- Tramlabulle Hors série, dès 14 h, CIP Tramelan.
- Marcher avec Feldenkrais, salle de paroisse, Sonvilier, 14 h à 17 h

MARDI 29 SEPTEMBRE

- Marche découverte de la commission du 3e âge, 13 h 15, Plagne.

JEUDI 1ER OCTOBRE

- Scrabble, CIP, Tramelan, 18 h 45.
- SEL de la Suze, Espace Nicolas Béguelin, Courtelary, 19 h à 21 h.

MERCREDI 7 OCTOBRE

- *Né pour lire,* CIP Tramelan, 9 h 30.

VENDREDI 16 OCTOBRE

- Foire d'automne, Saint-Imier.

LETTRE DE LECTEUR

Retour à l'expéditeur !

En 2014, Stefan Engler, conseiller national grison, déposait une motion pertinente, modérée qui visait à améliorer la cohabitation entre les animaux de rente (moutons, chèvres, etc.) et le loup. Parlement de l'époque ou milieux de protection de la nature, tout le monde admettait qu'il fallait légiférer sur ce sujet précis. Le processus législatif a petit à petit dérapé et s'est perdu dans des discussions interminables où le lobby qui avait un problème particulier avec un animal a ajouté son article ! En lieu et place d'un compromis acceptable sur la gestion du loup, on est arrivé à une révision de loi lourdement chargée, imprécise, contestée et, ce qui est grave, en contradiction totale avec la préservation de la vie sauvage et la biodiversité : un comble lorsque l'on connaît tout le chemin restant à faire pour les préserver en Suisse, une aberration lorsqu'on sait que 88 % de la population du pays considère la perte des espèces comme dangereuse.

Il faut le clamer haut et fort : la LCHP proposée par le Parlement affaiblit la protection des animaux menacés. Prétendre qu'elle améliore leur protection est mensonger. Bien au contraire, elle augmente encore la pression sur les animaux menacés (castor, héron cendré, cygne tuberculé, lynx etc.). Il devient possible de tirer des animaux protégés sans qu'ils n'aient jamais provoqué de dégâts et summum du nonsens, il devient possible de les abattre dans les zones protégées, avant même qu'ils aient causé le moindre dégât !

Les forêts, et tout particulièrement celles situées dans l'arc alpin, subissent actuellement une double agression : celle engendrée par le réchauffement climatique et celle provoquée par les dégâts dus au gibier. Or le lynx et le loup empêchent que les cerfs et les chevreuils ne broutent les jeunes arbres de manière excessive ; ces grands prédateurs sont donc les garants de forêts de protection stables et riches en espèces. Quand on connaît l'importance de la végétation dans les zones où les chutes de pierres et les avalanches sont fréquentes, on devrait leur laisser une place.

Voter non ne signifie pas voter contre la chasse, mais c'est assurer la protection des espèces et empêcher la prolifération de solutions cantonales différentes en matière de gestion des espèces protégées, car les animaux sauvages ne connaissent pas les frontières cantonales !

Beaucoup de nouvelles dispositions sont inutiles, car la loi actuelle permet déjà aux cantons de décider d'abattre, si cela s'avère nécessaire, certains individus d'espèces protégées. Les cantons peuvent même déjà en réguler les effectifs – simplement avec l'accord de la Confédération.

Voter non, c'est donner à nos élus l'occasion de remettre l'ouvrage sur le métier.

| *pierre amstutz, corgémont*

ASSOCIATION MON REPOS LA NEUVEVILLE

Collecte annuelle

L'Association Mon Repos, comité des Dames, lance sa traditionnelle collecte annuelle pour les résidents de Mon Repos dans le courant des mois de septembre et octobre

Nous remercions d'ores et déjà toute la population de faire bon accueil à cette collecte, soit lors de la visite des collectrices ou de l'envoi postal.

Chaque don, quel que soit le montant, est le bienvenu et permet d'offrir une attention personnalisée aux résidents lors de leur arrivée, aux anniversaires et fêtes de fin d'année. En leur nom, nous vous remercions chaleureusement.

Nous profitons de l'occasion et remercions les fidèles donateurs, ainsi que les dons reçus en mémoire des résidents décédés.

Recherche collectrices

Pour renforcer notre équipe actuelle, nous aurions besoin de quelques bénévoles.

Si vous avez un peu de temps à consacrer pour le bien-être de nos aînés, vous pouvez prendre contact avec notre présidente, Simone Gorgé au 032 493 40 23. D'avance nous vous remercions.

| *rr*

CCP-25-2924-5

le clin d'œil

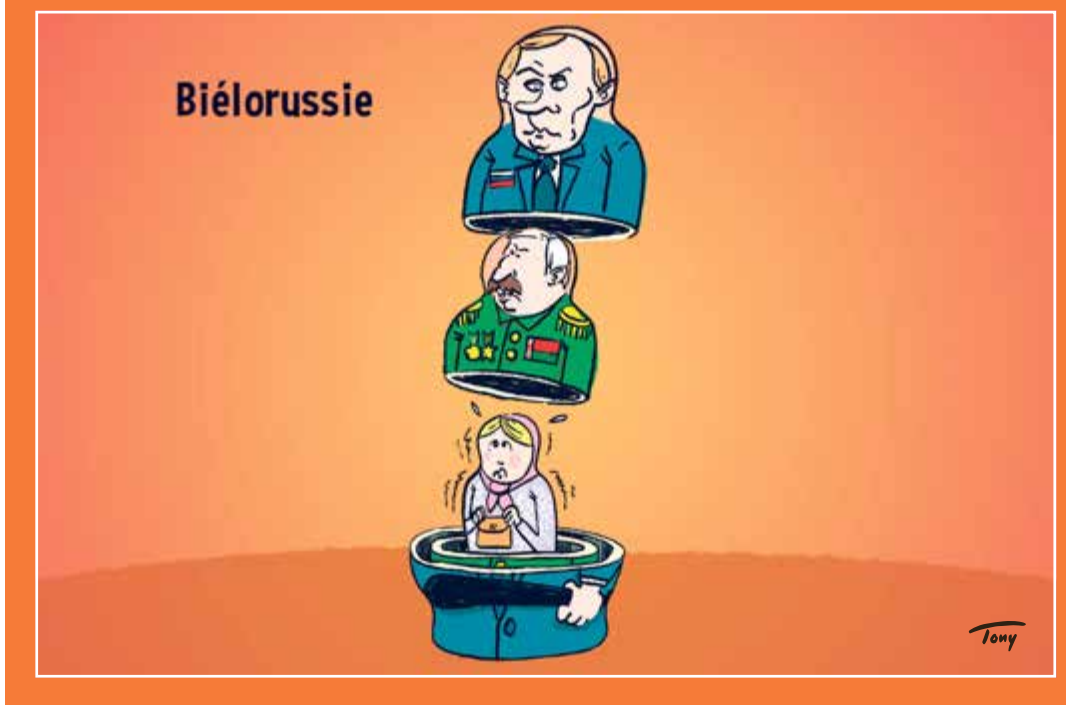

TENNIS CLUB CORTÉBERT-COURTELARY

Interclubs 2020

Les hommes 35+ ont inauguré leurs nouveaux t-shirts lors de ces interclubs, de gauche à droite: David Moukala, Denis Kohler, Pierre Voisard et Domenico Bellavita

Les interclubs, habituellement programmés au mois de mai, battent actuellement leur plein sur les courts du TCC. Cette année, 4 équipes sont engagées pour le club, à savoir une équipe Dames Actives, une équipe Dames 30+, une équipe Dames 40+, ainsi qu'une équipe Hommes 35+.

S'agissant de l'équipe des Dames Actives, après un premier tour annulé suite à une météo capricieuse, elle a remporté sa première rencontre de la saison 4-2 contre la sympathique équipe de Saignelégier. En simple, Julie Allemand, Delphine Allemand et Léane Schmidlin ont toutes gagné leur match. Les deux dernières nommées ont fait la paire en double pour ramener le 4e point. Pour leur 3e tour, l'équipe a rencontré celle de Froburg Trimbach. Les deux équipes n'ont pas pu se départager et se sont donc quittées à égalité 3-3. On relèvera au passage le premier match de la nouvelle recrue de l'équipe, Diane Bosch, qui a remporté son double aux côtés de Delphine Allemand au 3e set au terme d'un match serré.

L'équipe Dames 30+ a joué son premier tour en salle contre l'équipe de Scheuren. La rencontre s'est terminée sur le score de 3-3. Mireille Schmidlin et Ursula Fehlmann ont remporté leur simple, ainsi que le double ensemble. Isabelle Brossard a, pour sa part perdu son match sur le score de 5-7 au troisième set. Lors de leur rencontre suivante, l'équipe s'est malheureusement inclinée sur le score final de 6-0 contre l'équipe de Muttenz et ce, alors que 4 matchs se sont joués au 3e set. Ce n'est toutefois que partie remise pour l'équipe qui jouera sa 3e rencontre sur les courts de Cortébert-Courtelary contre Aarberg le 20 septembre.

L'équipe Hommes 35+ a commencé sa saison par une victoire 5-1 contre Schlossmatte en inaugurant ainsi de la plus belle des manières leurs nouveaux T-shirts. Domenico Bellavita et Pierre Voisard ont parfaitement géré leurs parties, alors que David Moukala et Denis Kohler ont tremblé au 2e set avant de conclure. David Moukala et Pierre Voisard ont continué sur leur lancée avant que Domenico Bellavita et Denis Kohler ne laissent le point de l'honneur à leurs adversaires. Les choses se sont malheureusement gâtées pour l'équipe lors de leur rencontre suivante puisqu'elle a perdu sur le score sans appel de 6-0 contre l'équipe de Porrentruy mais, ce, dans une ambiance sympathique et bon enfant.

| *mc*

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Les choses sérieuses débutent demain pour la 1re équipe

La Clientis Arena est en glace et a officiellement ouvert ses portes lundi passé aux équipes de l'Erguël. Pour marquer l'événement, le HC Saint-Imier a fait dans la culture en organisant deux repas-concert avec un homme aussi engagé que populaire. Sarcloret, parolier, compositeur et interprète, un peu saltimbanque, ce parisien de Montreuil était de passage à Saint-Imier. Suisse d'origine vaudoise, il a par son franc parlé, ses rimes réfléchies, parfois piquantes ou sarcastiques, conquis un auditoire tout heureux de passer de bons moments avant de griffer la glace.

Les événements sportifs et plus sérieux débuteront ce samedi avec l'ouverture du championnat de 1re ligue. Le HC Saint-Imier, ses joueurs et son comité ont à cœur de vous accueillir dans le respect des règles sanitaires du moment. Tout est mis en œuvre pour que la Clientis Arena puisse vibrer d'émotions en toute sécurité. | *gde*

Sarcloret, un artiste aussi sympathique qu'attendrissant, à entendre et à écouter

1re l. Yverdon– Saint-Imier 3-2
1re l. Franches-Mont. – Saint-Imier 5-1
2e l. Bulle – Erguël 3-4
2e l. Erguël – Le Locle 2-4

Samedi 19 septembre
1re l. 19h30: Saint-Imier – Star Forward

US VILLERET

Un derby de folie

Samedi dernier, Villeret se déplaçait à Sonvilier pour le derby contre le FC Saint-Imier II. Les gars de Brea affichèrent d'entrée l'envie de prendre le jeu à leur compte. Chose réussie puisqu'après 5 minutes, Marc Hidalgo battait le gardien sur le premier tir du match. Mieux encore, Damien Sierra donnait 2 longueurs d'avance sur un contre joué à la perfection quelques minutes plus tard. Les locaux réagirent en revenant au score sur un but de la tête. La suite de la première mi-temps se déroulait sur un rythme plutôt haché et l'arbitre dut commencer à sortir ses cartons pour calmer les débats. Après le thé, Villeret continua sa marche en avant et Damien Sierra transforma un penalty à la suite d'une faute commise sur Bryan Kämpf. Il fut imité quelques minutes plus tard par Noah Herrli, qui eut tout le temps pour ajuster le portier imérien, après une belle action collective. Avec un score de 1-4, le nombreux public voyait clairement se dessiner une victoire des visiteurs, mais il n'en était rien! Un corner mal renvoyé, une mauvaise passe en retrait et Saint-Imier revenait à 3-4 à une vingtaine de minutes du terme de la rencontre. Et le pire était à venir pour l'US dans les derniers instants du match, puisqu'ils concédèrent l'égalisation juste avant les arrêts de jeu. Saint-Imier continua de pousser et parvint finalement à arracher une victoire totalement inespérée sur un but tombé de nulle part. Difficile de dire ce qu'il s'est passé dans la tête des joueurs visiteurs durant la fin du match, ils auront cependant un week-end de repos pour se remettre de cette grande déconvenue. | *az*

Saint-Imier II – Villeret 5-4

Samedi 26 septembre
16h: Villeret – Floria

FOOTBALL CLUB SONVILIER

Victoire sur le fil

Après avoir été logiquement éliminés en 1/16e de finale de la coupe neuchâteloise par le FC Bôle sur le score de 0-8, le FC Saint-Imier II (Sonvilier) se devait de réagir contre US Villeret après les 2 défaites initiales en championnat. Tout ne fut pas facile, car les visiteurs menaient déjà 0-2 après un quart d'heure de jeu. La réduction du score est intervenue 2 minutes plus tard et le score n'évoluera plus jusqu'à la pause. Même scénario en seconde période où le score passera à 1-4 à l'heure de jeu. Les locaux se réveillèrent enfin et marquèrent par 4 fois, dont les 2 derniers buts à la 88e et 90e minute par un joueur évoluant en 5e ligue engagé pour parer aux nombreuses blessures des titulaires habituels. Cette victoire, un peu heureuse, sera à confirmer lors du prochain déplacement ce vendredi contre le FC Floria.

Les seniors étaient au repos et tenteront de renouer avec la victoire lors du déplacement à Montfaucon. Pour les juniors B1, une 3e victoire consécutive sur le score 6-0 avant d'aborder les 1/8e de finale de la coupe neuchâteloise.

| *dr*

Saint-Imier II (Sonvilier) – Bôle I 0-8
(1/16e coupe NE)
Saint-Imier II (Sonvilier) – Villeret 5-4
JB Sonvilier I – Fleurier 6-0
JB Colombier – Sonvilier II 11-1

Vendredi 18 septembre
Sen. 20h: Montfaucon – Sonvilier
20h30: Floria – Saint-Imier II (Sonvilier)

Samedi 19 septembre
JB 16h: Sonvilier II – La Sagne

Mercredi 23 septembre
JB Saint-Imier, 20h: Sonvilier I – Val-de-Ruz II

TIR FÉDÉRAL EN CAMPAGNE ORVIN

Belle réussite de l'édition 2020

Les sociétés de Plagne, Péry et sous-off et sdt romands de Bienne étaient présentes le week-end dernier au stand de Jorat à Orvin, en compagnie de la société du lieu. Septante-six tireurs ont répondu présents à la plus grande fête de tir qui chaque année enregistre près de 130 000 tireurs dans toute la Suisse. Les résultats suivants sont à relever: chez les adolescents-juniors de 10 à 16 ans, la palme est revenue à Line Aufranc d'Orvin avec 52 points sur 72. Dans la catégorie des 17 à 20 ans, c'est Lauryn Aufranc qui prend la tête avec 50 points. Dans la catégorie élite, la première place, avec 66 points, est revenue à Luca de Menech de Péry, ex aequo avec Quentin Gobet de Plagne, chez les séniors, on trouve chez les dames, Isabelle Gobet qui prend la tête avec 62 points chez les dames et chez les messieurs, Christophe Sartori s'adjuge la première place avec 66 points. En catégorie vétérans, Denis Léchaire et José Lambert se sont partagé la première place et chez les séniors-vétérans, c'est Heinz Gäumann qui a pris la tête avec 61 points. L'édition 2020 a rassemblé 10 juniors et adolescents-juniors, 7 dames, 15 vétérans et séniors-vétérans et 44 tireurs de la catégorie élite. Il s'agissait d'une bonne cuvée, selon les dires des organisateurs et du visiteur-surprise, Robert Cudré-Mauroux de la commission de tir de l'AJBST. | *jcl*

ORVIN

Tir des conseils

Les membres du conseil municipal et du conseil de bougeoisie réunis

Mis sur pied en 2009 par des membres de la société de Tir en campagne, le tir des conseils (voir photo Jean-Claude Lièvre) a tenu toutes ses promesses. Marc-André Léchot, pour qui il s'agissait du dernier tir, étant donné que son mandat en tant que maire se termine au 31 décembre prochain et Edmond Aufranc, président de la bourgeoisie, ont formé les deux groupes pour cette traditionnelle joute sportive qui démontre bien le grand intérêt des autorités locales vis-à-vis de la société de tir. Au programme, deux coups d'essai, cinq coups c-p-c et trois coups de série pour un maximum de 80 points. La palme individuelle est revenue à Philippe Mottet du conseil de bourgeoisie avec 68 points sur 80, à l'addition des points de chacun des groupes, la victoire est revenue au conseil municipal avec 271 points sur 400 contre 255 points au groupe bourgeois. Une ambiance qui faisait plaisir à voir et qui s'est terminée par un succulent repas préparé par les membres de la société de tir locale. | *jcl*

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

Samedi 19 septembre
D M19 14h, ECCG: Delémont – Tramelan

Mardi 22 septembre
D 5e l. 19h45, Péry: Péry M23 – Tramelan

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER

Du bon et du moins bon

Alors que la première piétine à domicile, la seconde prend enfin son envol, la troisième a trouvé son maître

FC Saint-Imier II Sonvilier
Debout de gauche à droite: Joaquim Magalhaes (entraîneur), Carlos Sanz Garcia, Paco Defrancesco, Romain Santoro, Omar Ben Salah, Yanis Courvoisier, Emir Omerbegovic, Jordan Courvoisier, Fabrice Oppliger, Luc Donzelot, Alan Burgener.
Assis de gauche à droite: Sébastien Tschan, Karim Bachain, Jonas Neuenschwander, Michael Fresta, Valentin Lüthi, Aris Takfor, Jean-Philippe Nkiragateye, Sadou Sow, David Todeschini, Adrien Benz
Manquent: Marco Perreira, Mahmut Sarac, Zacharie Schneider, Mathieu Zerbini, Hassane Assileck.

Match mal emmanché pour les seniors, ils étaient menés d'une unité à la mi-match (1-2), ils ont sonné la révolte à l'heure de jeu. Pedro De Melo et Pedro Da Silva par deux fois chacun ont montré qu'ici c'est Sainti! L'Olympic Fahy est passé au travers de la seconde période de la rencontre, et c'était encore la Coupe, jurassienne celle-ci, pour les seniors du FC Saint-Imier.

Mais que se passe-t-il dans la tête des joueurs de Nathan Jeanneret, coach de l'équipe fanion? Devant une belle brochette de supporters, les jaunes et noirs ont paru crispés, voire figés, incapables de prodiguer un football qu'ils savent pourtant mettre en valeur. La nervosité des Imériens a pris le dessus sur leur savoir-faire, à l'image du geste soudain et inexplicable du portier local. Un coup de boule qui va réduire à dix une formation déjà bien empruntée. Saint-Imier n'est pas parvenu à digérer ce fait de jeu.

Quant à Saint-Imier III, mené trois à rien après soixante minutes de jeu, la réaction fut trop tardive pour inverser cette tendance défavorable. Le FC Université Neuchâtel est parvenu à maintenir la distance. Saint-Imier III a peut-être été victime de son inexpérience, de sa jeunesse. En trouvant son maître, les jeunes Imériens continuent d'apprendre dans un monde d'adultes.

Un derby qui a tenu ses promesses

S'il y avait un derby à suivre, c'est bien celui de la Suze, entendez par là, ou lisez plutôt, une rencontre qui oppose Saint-Imier II Sonvilier et Villeret. Alors évidemment, dans ce contexte, tous les joueurs se connaissent et l'envie de se surpasser l'un vis-à-vis de l'autre est bien présente. L'US Villeret semblait bien tenir son os et c'est ce qui a sans doute gambergé dans la tête des hommes de l'ancien Imérien Benjamin Brea. Villeret menait 4-1 après cinquante-cinq minutes de jeu. Un score trop beau, à rêver pour le club situé au pied de La Combe-Grède. Mais le réveil orchestré par Michael Fresta (60e), ponctué dans les deux dernières minutes de jeu par deux filets de Hassane Assileck, intenable en fin de rencontre, assommèrent l'US Villeret. Saint-Imier II Sonvilier a pris son envol, enfin. | *gde*

2e I. Saint-Imier – Bôle _____ 0-2
4e I. St-Imier II Sonvilier – Villeret _ 5-4
5e I. Unine II – Saint-Imier III_____ 5-3
Sen. Saint-Imier – Fahy _____ 6-4
(Coupe JU, 2e tour)
JC 2 Thielle – Saint-Imier I_____ 2-1
JC Saint-Imier II – Deportivo II ___ 1-23
JD ANF-Montagne – Saint-Imier I _ 4-5

Vendredi 18 septembre
Sen. 19 h 30: St-I – Bévilard-Malleray
4e I. 20 h 30: Floria – St-I II Sonvilier

Samedi 19 septembre
JC 11 h: Grpm 2 Thielles II – St-Imier II
JC 15 h : Saint-Imier I – Val-de-Ruz I
2e I. 17 h 30: Boudry – Saint-Imier

Allez consulter le site du FC Saint-Imier sous www.fcsaintimier.ch

FOOTBALL CLUB LA SUZE 07

Bienvenue au stade de... La Courtine!

Après la belle 2e mi-temps face à Courtelary, le FC La Suze 07 recevait le FC La Courtine ce samedi sous un chaud soleil de septembre, sur un terrain sec comme du béton. Sacha, toujours sous le coup d'une suspension, transmettait ses consignes d'avant-match à Yuichi et remaniait fortement son équipe, spécialement sa défense.

Le match commençait tout de suite avec une chance de but pour Kewin, mais son tir était hélas sur le portier. La Courtine ouvrait le score à la 13e, Steven renvoyait le premier tir, mais l'attaquant adverse était le plus prompt à réagir. A la 22e, superbe égalisation par Ertan, qui fusillait le gardien d'une frappe tendue en pleine lucarne au premier poteau après un service de Jérémie Voisard. Hélas, La Courtine reprenait l'avantage 4 minutes plus tard après une superbe action collective. Jusqu'à la fin de la mi-temps, La Suze peinait à se créer des occasions et les 2 attaquants adverses posaient d'innombrables problèmes à notre défense. Il fallait un tout grand Steven pour que le score reste de 1-2.

En seconde période, changement de formation inédit en 5-3-2 pour museler le jeu de La Courtine. Une belle occasion pour Jérémie Greub, entré à la pause, dont l'hésitation entre le lob et le tir en force profitait au gardien. Cela juste avant qu'il ne se blesse sur un appel en profondeur. Yuichi devait revoir ses plans. La Courtine en profitait et mettait le 1-3 deux minutes plus tard. Un but qui sciait les jambes de La Suze pendant plusieurs minutes. La Suze se procurait des occasions en fin de partie. Dans les arrêts de jeu, l'arbitre sifflait un pénalty après une main peu évidente. Une des seules décisions du match en faveur de La Suze. Cependant, le gardien choisissait le bon côté sur le tir de Kewin. Quand ça ne veut pas! La Courtine remportait le match 1-3, en ayant mis sa seule réelle occasion de la seconde période.

Depuis la renaissance de l'équipe en 2018, le FC La Suze 07 a disputé 34 matchs de championnat. 26 victoires, 5 nuls et 3 défaites. Dont deux fois contre le FC La Courtine, à chaque fois à domicile. Peut-être simplement notre bête noire?

Prochain match samedi 19 septembre à 17 h à Montfaucon contre le FC Union-Sprortive Montfaucon 1. | *jg*

Premier tournoi des juniors G à Rebeuvelier

Samedi, les juniors G (école de football, enfants nés entre 2014 et 2015) se rendaient à leur premier tournoi de leur carrière. Beaucoup de buts reçus face à des équipes plus expérimentées, mais l'apprentissage débute aussi par là... Premier vestiaire, premier jeu de maillots, premiers matchs avec des règles (remise en jeu, engagement au milieu après un but, etc.), beaucoup de nouvelles choses à assimiler pour ces jeunes pousses. Mais énormément de plaisir pour Elio, Ethan, Florian, Jay, Mathew, Mirko, Selim, Tao et Timothée. Bravo à eux et aux entraîneurs Alexandra et Jérémie, ainsi qu'aux nombreux parents pour leur ferveur et leurs photos! | *jg*

PRO SENECTUTE

032 886 83 80

Yoga

Nouveau à Tavannes

Les postures simples et des exercices de respiration permettent de reconnecter les lignes énergétiques. Par les techniques du yoga, nous retrouvons les bases d'un véritable bien-être et d'un retour à la santé. Vous travaillerez votre énergie vitale, équilibre, souplesse et tonus musculaire afin de trouver une parfaite harmonie du corps et de l'esprit.
Rendez-vous les vendredis de 10 h à 11 h à Tavannes Machines (2e étage), rue H. F. Sandoz 80.
Vous pouvez rejoindre le groupe en tout temps. La première leçon est gratuite et ne vous engage à rien. | *sm*

Aquafitness

Le mercredi à Bévilard

L'activité idéale et complète pour renforcer sa musculature tout en douceur! L'eau est un excellent moyen pour entraîner l'endurance en ménageant les articulations et fortifier le système cardio-vasculaire.
Rendez-vous les mercredis à 11 h 45 à la piscine de l'Orval à Bévilard.
Vous pouvez rejoindre le groupe en tout temps. La première leçon est gratuite et ne vous engage à rien. | *sm*

Renseignement et inscription au 032 886 83 86

FOOTBALL CLUB COURTELARY

Rien ne va plus pour les Women!

Le week-end dernier, l'équipe féminine du FC Courtelary a affronté le FC Clos du Doubs. Les joueuses menées par Ludo Pauli n'avaient pratiquement pas le droit à l'erreur pour ce quatrième match de championnat.

Sous un soleil de plomb, les deux équipes entrent déterminées sur le terrain. Les Women du FCC ne se débrouillent pas trop mal et se créent même quelques occasions. Cependant, c'est l'équipe adverse qui prend l'avantage. Il ne faudra pas attendre bien longtemps à la réponse du FC Courtelary. En effet, Paula Conde égalise après quelques minutes. La fin de la première mi-temps est beaucoup plus rythmée et les adversaires profitent de la vitesse de leurs deux attaquantes pour prendre à nouveau l'avantage. Shirley Liechti tente de raccourcir les distances, mais la latte le lui refuse. Les joueuses s'en vont prendre le thé sur le score de 1-2. La deuxième mi-temps ne change pas la donne. Bien que les joueuses du FCC montrent un plus beau jeu, les actions ne se concrétisent pas. L'équipe adverse marquera encore 3 buts avant la 88e minute, lorsque Paula Conde signera le doublé pour le FC Courtelary. Score final 2-5.

Un début de championnat à oublier pour l'équipe de Nicolas Magri, remplacé encore cette semaine par l'ancien coach Ludo Pauli. Les Women se retrouvent encore dernières du classement. Un week-end de repos attend l'équipe féminine avant d'affronter le 5e match de championnat qui se déroulera le 27 septembre. Espérons qu'elles réussiront à obtenir leur premier point lors de ce prochain match à domicile contre le FC Reconvilier.

| *mtfoot*

Courtelary – Clos du Doubs _____ 2-5

Dimanche 27 septembre
4e I. W, 15 h:
Courtelary – Reconvilier

FOOTBALL CLUB COURTELARY

En profiter pour dire merci!

Depuis la saison 2019/2020, notre équipe fanion est habillée par Clientis Caisse d'épargne à Courtelary et Roland Vuilleumier SA à Courtelary.
Les joueurs et le comité du FCC ont remercié leurs généreux donateurs représentés par Martine Vuilleumier et Christian Fauchère, lors d'un apéritif à l'occasion du premier match à domicile. Une photo-souvenir a été réalisée. | *fcc*

Manita lors du derby

C'était avec 15 minutes de retard et sur fond de suspicion de cas Covid-19 (écarté après test négatif, notification reçue le lendemain du match) que le derby de La Suze commençait ce jeudi à Corgémont.

La préparation de match perturbée n'explique pas tout, mais quelle première mi-temps laborieuse des deux côtés! Rien à se mettre sous la dent et un spectacle soporifique présenté aux nombreux spectateurs présents. La seule chose positive était l'ouverture du score par le capitaine Dany, d'une petite frappe sur lequel le gardien adverse n'était pas à son avantage, qui débloquait le match à la 31e. Le capitaine était de nouveau la clef du derby, comme en 2019.

A la mi-temps, le coach Yuichi décidait de faire rentrer tout son banc, excepté le gardien remplaçant et passait en 3-5-2. La mission était simple, marquer rapidement pour se mettre à l'abri. C'était chose faite à la 49e, sur un long dégagement de Steven, Kewin contrôlait puis décalait son compère d'attaque Jérémie, lequel s'y reprenait à 2 fois pour battre le gardien. A la 54e, Patrick mettait le 3-0 en faisant un lob après un premier tir de Kewin repoussé par le gardien. A la 68e, Patrick marquait son doublé après une percée, sur assist de Kewin, qui le voyait passer 2 joueurs et terminer par un joli plat du pied. Son repositionnement milieu gauche portait ses fruits!

A 4-0, Yuichi en profitait pour faire à nouveau rentrer tout son banc, gardien y compris. Tom, notre jeune gardien, après avoir disputé plusieurs matchs amicaux, mettait officiellement des minutes dans les gants. Le 5-0 final arrivait dans les arrêts de jeu, Kewin étant à la réception d'un centre de Jérémie dévié de la tête par un défenseur. Un derby, ça ne se joue pas, ça se gagne, et c'est ce que le FC La Suze 07 a fait. | *jg*

La Suze – Courtelary _____ 5-0
La Suze – La Courtine _____ 1-3

Samedi 19 septembre
17 h: Montfaucon 1 – La Suze 07

Vendredi 18 septembre 2020 N° 34

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District

SYNDICAT DE COMMUNES
DE L'ÉCOLE DES PRÉS-DE-CORTÉBERT

Assemblée des délégués

Mercredi 21 octobre 2020 à 20 h
à la salle de spectacles à Corgémont

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2019
2. Comptes 2019
3. Budget 2021
4. Divers et imprévus

Les Prés-de-Cortébert, le 14 septembre 2020

Le Président, Ueli Ledermann

SYNDICAT DES PAROISSES RÉFORMÉES
DE L'ERGUËL

Assemblée des délégués

Lundi 19 octobre 2020, 19 h 30,
cure de Saint-Imier

Ordre du jour

1. Accueil
2. Méditation
3. Election d'un scrutateur
4. PV N° 2 de l'assemblée des délégués du 21 octobre 2019
5. Comptes 2019, présentation et adoption
6. Activités de la collaboration
7. Plan des cultes communs
8. Budget 2021, présentation et adoption
9. Infos du conseil
10. Rapports d'activité:
    a. Commission jeunesse
    b. Aumôneries
    c. Inspirations
11. Divers

Le Conseil du Syndicat

SEBV
SYNDICAT DES COMMUNES POUR UNE STATION
D'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DU BAS-VALLON DE SAINT-IMIER

Assemblée des délégués

Mercredi 21 octobre 2020 à 20 h
salle des Sociétés,
rez-de-chaussée de la halle de gym,
Cortébert

Ordre du jour

1. PV de l'assemblée du 23 octobre 2019
2. Rapport du Président
3. Présentation et approbation des comptes 2019
4. Décider d'un crédit d'engagement de 260 000 francs pour le changement des automates programmables et des variateurs de fréquence
5. Présentation et approbation du budget 2021
6. Réélection du Président et des membres du comité pour la période de 2021-2024
7. Dossiers en cours
8. Fonctionnement de la STEP
9. Divers

Sonceboz, le 27 août 2020

SEBV

Cortébert

Avis de construction

Requérants: Bürgi Cédric et Dias Carvalho Bürgi Graça, Grand-rue 19, 2607 Cortébert.
Auteur du projet: Bürgi Cédric, Grand-rue 19, 2607 Cortébert.
Propriétaire foncier: Bürgi Cédric, Grand-rue 19, 2607 Cortébert.
Projet: construction d'une lucarne en façade est.
Lieu-dit: Grand-rue.
Parcelle: 969.
Zone: H2.
Dimensions: selon plans déposés.
Façades: plaquage en cuivre.
Toit: 1 pan, inclinaison 10°, plaquage en cuivre.
Zone de dangers: zone de dangers naturels.
Zone de protection des eaux: Au
Evacuation des eaux usées: raccordement à la Step existant.

Les demandes, les plans et les autres pièces des dossiers sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Cortébert.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Cortébert, le 18 septembre 2020

Le Secrétariat municipal

Orvin

Avis de construction

Modification du permis de construire
N° 2019-10 du 3 janvier 2020

Requérant: Dominique Devaux, Le Crêt 8, 2534 Orvin.
Auteur du projet: DeLaval SA, chemin des Préalpes 10, 1630 Bulle.
Propriétaire foncier: Dominique Devaux, Le Crêt 8, 2534 Orvin.
Projet: construction d'une nouvelle stabulation entravée pour 25 vaches et jeune bétail sur la parcelle N° 2559 sise au lieu-dit «Caborne» à Orvin.
Modification: remplacement de la fosse à lisier enterrée par une pré-fosse et une fosse ronde extérieure semi-enterrée, ainsi que le déplacement du réservoir d'eau sous le bâtiment.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 11 octobre 2020. Les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de charges (art. 30 et 31 LC), uniquement contre la modification, doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Orvin, le 11 septembre 2020

Le Secrétariat municipal

Péry-La Heutte

Elections communales

Les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le **dimanche 29 novembre 2020**, dans le local du bureau de vote de Péry, entre 10 h et 11 h, pour procéder par les urnes aux élections suivantes:

1. D'après le système majoritaire:
3 membres du Conseil municipal
pour le cercle électoral
de la Commune de Péry-La Heutte

Conformément à l'article 25 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Péry-La Heutte, toute liste doit être signée par au moins 10 électeurs et électrices du cercle électoral; les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.
Les électeurs ne **peuvent pas signer** plus d'une liste de candidats pour la même fonction. Pour se distinguer des autres listes, elles doivent porter, en tête, une dénomination qui indique la provenance. La liste ne contiendra pas plus de noms de candidats qu'il n'y a de postes à pourvoir. Le cumul n'est pas admis.

Un exemple de liste peut être retiré auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture des guichets ou envoyée par courriel sur simple demande auprès de: t.eggler@pery-laheutte.ch.

Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat municipal du cercle électoral jusqu'au **vendredi 16 octobre 2020** à 12 h, dernier délai, conformément à l'article 25 chiffre 1 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Péry-La Heutte. Si le nombre de candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats. Les premiers et premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste (article 28 du règlement concernant les élections et votations aux urnes) En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche **20 décembre 2020**, aux mêmes heures et dans le même local.

Péry, le 11 septembre 2020

Le Conseil municipal

Renan

Avis de construction

Requérant: Moveri AG, Martin Beutler, Mettlenweg 9b, 2504 Bienne.
Auteur du projet: ID Néon SA, La Guérite 21, 1541 Sévaz.
Adresse du projet: parcelle N° 414, Grand-rue 3, 2616 Renan.
Descriptif du projet: remplacement des réclames existantes situées sur la marquise et du panneau lumineux.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone mixte HA3.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 18 septembre 2020 au 19 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 18 septembre 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérants: Schafroth Eliane et Pierre-Alain, Grand-rue 4c, 2616 Renan.
Auteur du projet: Parrat & D'Angelo Architectes SA, 81, av. Louis-Casai, 1216 Cointrin.
Adresse du projet: parcelle N° 443, Clermont 147, 2616 La Cibourg.
Descriptif du projet: transformation de la partie du logement.
Dimension du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone agricole.
Dérogations: art. 24c LAT et 64 al. 1 OC.
Zones / périmètres protégés: -
Objet protégé: digne de protection, objet C.
Dépôt public: du 18 septembre 2020 au 19 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 18 septembre 2020

Le Conseil municipal

Saint-Imier

Permis de construire 20-42

Requérant / Maître d'ouvrage: PPE L'Etoile rue du Soleil 10, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Pierre Jaquier, chemin Gabriel 48 a, 2034 Peseux.
Adresse du projet: BF 629, rue du Soleil 10, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: fermeture et changement des fenêtres de la cage d'escaliers et création d'un sas d'entrée.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: ZHhd C4a.
Dérogation: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 11 septembre 2020 au 12 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 11 septembre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Nous produisons tous genres d'imprimés.

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

Saint-Imier
(suite)

Permis de construire 20-65

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Séverine et Laurent Winkler, Mont-Soleil 41, 2610 Mont-Soleil.
Auteurs du projet: Idem MO.
Adresse du projet: BF 956, Mont-Soleil 41, 2610 Mont-Soleil.
Description du projet: isolation et assainissement thermique des façades.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: HZ.
Dérogation: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 11 septembre 2020 au 12 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 11 septembre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 19-34

Requérant / Maître d'ouvrage: Othmar Gasser, Les Savagnières 49, 2610 Les Pontins.
Auteur du projet: Imza GC, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Adresse du projet: BF 1998, Les Savagnières 64, 2610 Les Pontins.
Description du projet: construction d'un abri à chevaux de six places et d'un local de rangement pour le matériel.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: PQ Les Savagnières.
Dérogations: Forjet de l'alignement forestier.
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 11 septembre 2020 au 12 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 11 septembre 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: O´Lait Sàrl, Case postale 196, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Pascal Stirnemann SA, rue des Moulins 2a, 2108 Couvet.
Emplacement: parcelle Nº 38, au lieu-dit: «rue du Vallon 35», commune de Saint-Imier.
Projet: changement d'affectation d'un atelier de couverture en fromagerie industrielle, construction d'un quai de chargement et ouverture d'une double porte en façade sud.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: M1 et C3c.
Zone de protection: périmètre de protection de l'ancienne localité.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 11 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sauge

Avis de construction

Requérant: Michel Läuffer, route Principale 12, 2537 Vauffelin.
Auteur du projet: De Luca SA, rue des Prés 3, 2501 Bienne.
Projet: construction d'une fosse à lisier et d'une place à fumier.
Parcelle: Nº 537 au lieu-dit «Combe Maux 203» à Plagne.
Zone: agricole.
Construction: selon plans déposés.
Dimensions: selon plans déposés.
Dérogation: néant.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille d'Avis Officielle du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 8 septembre 2020

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval

Avis de construction

Requérante: Hoirie Gerber, Gerber Lily, rue de la Gare 2 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Gerber Liechti Béatrice, rue de la Gare 2c à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: lieu-dit: rue de la Gare 2, parcelle N° 65 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Projet: changement d'affectation d'un café en un centre de soins et boutique de décoration.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: C.
Dérogation: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 11 septembre 2020

Le Bureau communal

Sonvilier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Wüthrich Nicolas, rue Guinand – l'Opticien 5, 2416 Les Brenets.
Emplacement: parcelle Nº 654, au lieu-dit: «Combe d'Humbert3», commune de Sonvilier.
Projet: réfection du chalet à l'identique suite à des dégâts d'eau et vieillissement, remplacement d'une partie du toit et des parois en bois côtés ouest et nord, pose d'isolation, remplacement du treillis de la clôture, aménagement intérieur et pose de panneaux photovoltaïques au sol.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Zone de protection: PPP 5 (art. 531 al. 1 RCC).
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante / Maître d'ouvrage: Letizia Grunder, Sur l'Eau 3, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: Créajardin Pierre-Yves Zürcher, route de Tramelan 51, 2710 Tavannes.
Adresse du projet: BF 818, Sur l'Eau 3, 2615 Sonvilier.
Description du projet: modification du terrain pour la création d'une place d'entraînement pour chiens, démolition d'un pavillon et installation d'une barrière et de mâts d'éclairage.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: A.
Dérogations: 415 al. 5 RCC.
Zones / périmètres protégés: aucun.
Objet protégé: non.
Oppositions / réserves de droits: aucune.
Dépôt public: du 18 septembre au 19 octobre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 18 septembre 2020

Municipalité de Sonvilier

Tramelan

Décision
Conseil général de Tramelan

En séance du 14 septembre 2020, le Conseil général a approuvé, sous réserve du référendum facultatif:

- l'abrogation du règlement sur les écoles enfantines;
- l'abrogation du règlement forestier de la commune municipale de Tramelan;
- la révision partielle du règlement des jetons de présence, vacations et rétributions.

Le référendum peut être demandé par la signature d'un vingtième des ayants droit au vote en matière communale, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le début du délai référendaire est le vendredi 18 septembre 2020.

L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois.

Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil municipal de Tramelan, Hôtel de Ville, Grand-rue 106, 2720 Tramelan.

Le Conseil général de Tramelan, souverainement, a également

- libéré un crédit périodique de 21300 francs permettant l'adhésion de la SACEN SA, dont Tramelan est membre, à la société INERA SA;
- accepté la révision partielle du Règlement d'Organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois;
- accepté le postulat de Audrey Châtelain, PS, Vital Gerber, Groupe débat, et Valérie Oppliger, PEV, intitulé *Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public*;
- accepté la motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée *Action Tramelots pour Tramelan - pour un coup de pouce aux ménages du village et une incitation à soutenir les commerces et artisans locaux*;
- accepté l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit (0h30 à 5h30);
- nommé Pascal Mercier, PS, en qualité de scrutateur;
- nommé Jean-Philippe Joubert, PS, en qualité de membre de la commission d'urbanisme.

Le Conseil général de Tramelan a par contre refusé d'entrer en matière sur la demande de crédit d'engagement de 754000 francs TTC pour la rénovation des installations d'athlétisme à l'Allianz Suisse Stadium (Place des sports). Il s'agissait d'un préavis du Conseil général au corps électoral.

Un recours relatif aux présentes décisions peut être formé dans un délai de 30 jours à dater de la présente publication, soit jusqu'au lundi 19 octobre 2020. Il doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Tramelan, le 15 septembre 2020

Le Conseil municipal

Villeret

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Gilbert Pauli, Les Raimbœufs, 2613 Villeret.
Auteur du projet: T. Rindlisbacher Sàrl, route de Soleure 41, 2525 Le Landeron.
Emplacement: parcelle Nº 547, au lieu-dit: «Les Raimbœufs 10», commune de Villeret.
Projet: remplacement du tunnel existant par un hangar pour machines agricoles avec une toiture à deux pans, réalisation d'un système d'évacuation des eaux de pluie par infiltration avec la création d'un bassin de rétention et un bassin de retenu, reliés tous deux par un tuyau de trop plein.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT; 25 LCFo et 27 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 octobre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 septembre 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Jura bernois

SESTER
SYNDICAT D'ALIMENTATION
EN EAU DES COMMUNES MUNICIPALES
DE SONCEBOZ, TAVANNES ET RECONVILIER

Assemblée des délégués

Jeudi 22 octobre 2020
à 19h30, à Tavannes,
Centrale de commande de la Birse

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 7 novembre 2019
3. Arrêté de compte «Puits de l'Arsenal»
4. Comptes 2019
   - Approbation de la répartition des revenus aux communes
   - Rapport des vérificateurs des comptes
5. Budget 2021
6. Rapport du Président
7. Divers

Sonceboz, août 2020

SESTER
Le Président: René Rimaz
La Secrétaire: Christiane Chapuis Munoz

Canton de Berne

CAISSE DE COMPENSATION
DU CANTON DE BERNE

Votre droit aux prestations complémentaires à l'AVS/AI

Les prestations complémentaires à l'AVS/AI viennent en aide pour couvrir les besoins minimums vitaux. Les frais de maladie et d'invalidité peuvent par ailleurs être remboursés. Dans le canton de Berne, les prestations complémentaires sont versées par la Caisse de compensation du canton de Berne.

Qui peut percevoir des prestations complémentaires?

Ont droit à des prestations complémentaires (PC) les personnes qui
- touchent une rente AVS, une rente AI, une allocation pour impotent de l'AI ou une indemnité journalière de l'AI pendant six mois au moins;
- ont leur domicile et leur résidence habituelle en Suisse et
- sont de nationalité suisse ou d'un pays membre de l'UE/AELE, ou si elles sont étrangères, vivent en Suisse de manière ininterrompue depuis dix ans au moins. Pour les réfugiés et les apatrides, ce délai est de cinq ans.

Où la demande de prestations complémentaires peut-elle être déposée?

Les personnes qui désirent demander des prestations complémentaires doivent remettre un formulaire de demande à l'agence AVS de leur commune de domicile.

Quelles sont les indications qui doivent être fournies à l'occasion de la demande de PC?

Dans le cadre des mesures d'instruction individuelles en vue d'obtenir des prestations complémentaires, il faut fournir tous les renseignements au sujet des conditions de revenu et de fortune. En font également partie les renseignements au sujet des revenus et des valeurs patrimoniales à l'étranger.

À combien se montent les prestations complémentaires?

Le montant des prestations complémentaires est individuel, et il est déterminé en procédant à une comparaison entre les revenus et les dépenses. Si les dépenses dépassent les revenus, la personne concernée a en principe droit à des PC.

Quelles sont les dépenses reconnues?

Pour les personnes qui vivent à domicile, les principales dépenses reconnues sont un montant fixe destiné à la couverture des besoins vitaux et un montant maximal pour le loyer de leur logement.

Pour les personnes qui vivent en permanence ou pour une longue durée dans un home ou dans un hôpital, les montants pris en compte sont la taxe journalière et un montant forfaitaire pour les dépenses personnelles.

Il est par ailleurs pris en compte pour toutes les personnes un montant forfaitaire pour l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie appelé *prime moyenne*.

Quels sont les revenus pris en compte?

Font partie des principaux revenus tous ceux provenant de rentes, les éventuels revenus d'activité lucrative, les revenus de la fortune, les allocations familiales et les contributions d'entretien relevant du droit de la famille.

Quels frais de maladie et d'invalidité sont remboursés?

Si les conditions permettant de percevoir des PC sont remplies, il est également possible de se faire rembourser des frais de maladie et d'invalidité. Sont notamment remboursés les traitements dentaires, les frais de soin, d'aide, d'assistance et de moyens auxiliaires, ainsi que la participation aux coûts de l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie (franchise et quote-part).

Les bénéficiaires de PC sont-ils exonérés de la redevance radio/TV?

Les personnes qui perçoivent des PC ne doivent pas payer la redevance radio/télévision. Elles peuvent se faire exonérer de leur obligation de payer la redevance auprès de l'organe de perception de la redevance radio/télévision.

Autres informations

De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet www.akbern.ch. Vous pouvez également obtenir des informations gratuitement ainsi que tous les formulaires officiels et mémentos auprès des agences AVS.

Caisse de compensation
du canton de Berne
Etat 2020

OFFICE DES PONTS ET CHAUSSÉES
DU CANTON DE BERNE

Mise à l'enquête publique d'un projet des routes nationales (projet définitif)

N16 Upn. Tavannes-Bözingenfeld, AP 06 Tronçon La Heutte-Bözingenfeld – Nouveaux aménagements secteur TP2 (voie montante), murs de soutènement, locaux techniques, élargissement d'ouvrages, traitement des eaux, installations de chantier et défrichement.

Le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les art. 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11), l'art. 12 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111) ainsi que les art. 27 ss de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711).

Mise à l'enquête publique

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le projet peut être consulté conjointement avec le rapport d'impact sur l'environnement et la demande de défrichement auprès des communes suivantes durant leurs horaires d'ouverture officiels:
- Administration communale de Péry-La Heutte, Grand rue 54, 2603 Péry;
- Administration communale de Sauge, Haut du village 8, 2536 Plagne;
- Administration municipale de Romont, rue Principale 1, 2538 Romont BE;
- Ville de Bienne, Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement, rue Centrale 49, 2502 Bienne.

Le délai de mise à l'enquête court du 21 septembre 2020 au 20 octobre 2020 inclus.

Le projet de construction doit être marqué sur le terrain par un piquetage ou par des gabarits. Les modifications requises au niveau du terrain seront également marquées. Les objections émises contre le piquetage doivent être adressées sans retard, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête, au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne (art. 27a LRN).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis, leurs locataires ou fermiers (art. 32 LEx).

Restriction des actes de disposition

A partir du dépôt public des plans, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'OFROU, sur le terrain concerné par le projet mis à l'enquête, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation ou la construction de l'ouvrage projeté plus onéreuse ou plus difficile (art. 27b al. 3 LRN et art. 42 à 44 LEx).

Consultation des tiers concernés

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la LEx peut, conformément à l'art. 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des art. 39 à 41 LEx doivent être adressées au DETEC.

Berne, le 21 août 2020

Sur mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU)
Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Réclame

PERSÉCUTION
DROITS DES FEMMES
VIOL RESPONSABILITÉ
VIE PRIVÉE
FRONTIÈRE
SÉVICES DESTIN PRISON
RÉFUGIÉS
ENFANTS-SOLDATS
ASSASSINAT POLITIQUE
PRISONNIER
POLITIQUE ABUS
PEINE DE MISÈRE
MORT GUERRE
TORTURE
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS
ASILE
MIGRATION
ESCLAVAGE ARBITRAIRE
VIOLENCE

Nous apportons des réponses!
Passe aux actes sur amnesty.ch

AMNESTY INTERNATIONAL